



L'AVENIR A DE NOMBREUX *Visages*
RAPPORT DE GESTION 2024

Mentions légales

EDITRICE

fondation de prévoyance asmac

CONCEPT, DESIGN ET REALISATION

fondation de prévoyance asmac

DÉSIGNATIONS GLOBALES

Pour une meilleure lisibilité, nous avons renoncé à la double forme dans ce rapport de gestion.
Les désignations de personnes, de fonctions et de professions s'entendent pour toutes les identités de genre.

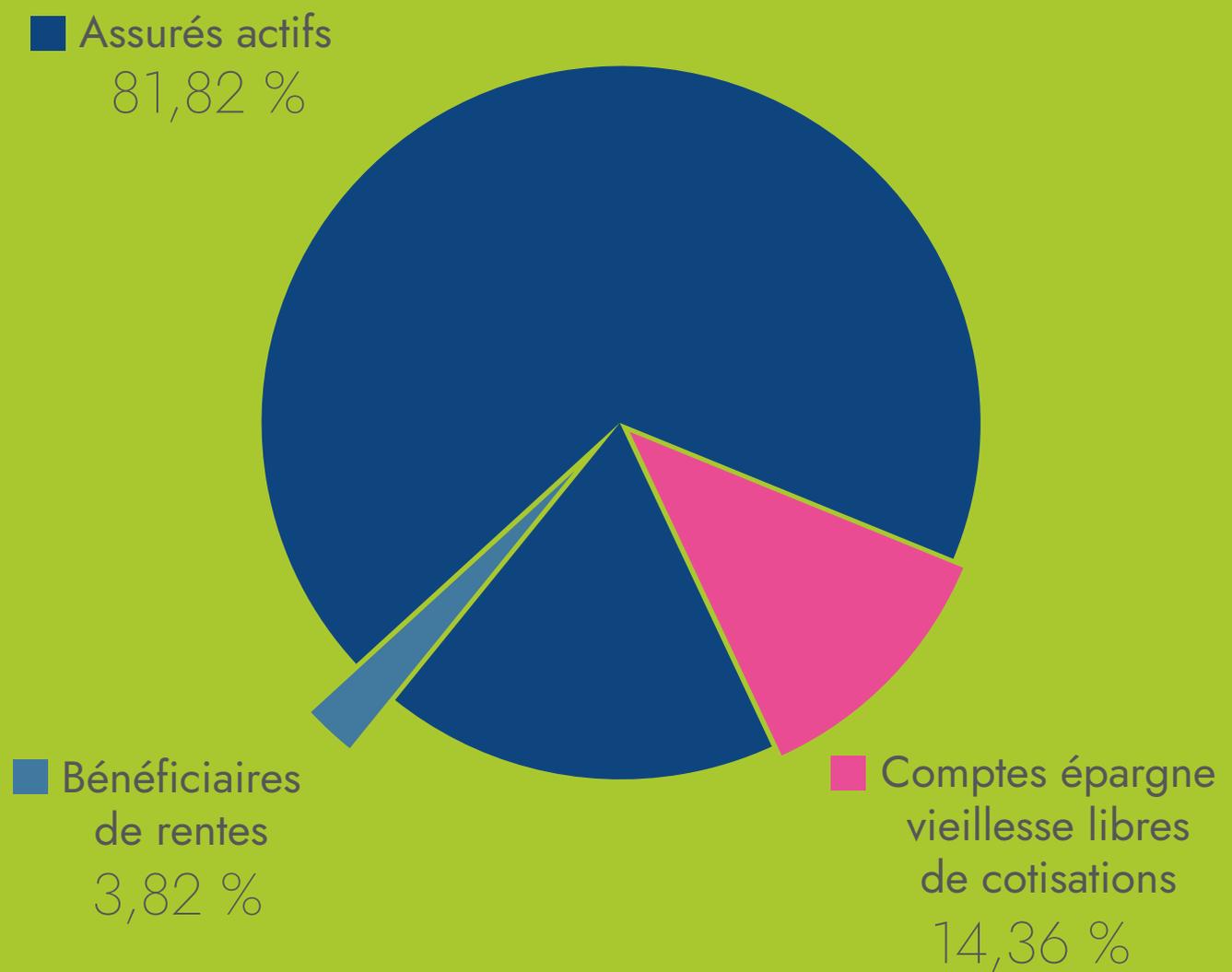
Dieser Geschäftsbericht liegt auch in deutscher Sprache vor.

fondation de prévoyance asmac

Kollerweg 32
Case postale 389
3000 Berne 6

Table des matières

	Chiffres-clés	4
	Préface	9
	Compte annuel	14
	Annexe	18
1.	Bases et organisation	19
2.	Membres actifs et bénéficiaires de rente	24
3.	Nature de l'application du but	29
4.	Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité	32
5.	Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	35
6.	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	43
7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	58
8.	Exigences de l'autorité de surveillance	59
9.	Autres informations relatives à la situation financière	61
10.	Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	61
Appendice 1	Employeurs affiliés	63
Appendice 2	Attestation de l'expert	74
Appendice 3	Rapport de l'organe de révision	75



Chiffres-clés

Chiffres-clés

Structure de l'institution de prévoyance

Fondation / Siège	1983 / Berne
Structure juridique	Fondation
Couverture des risques sur les salaires jusqu'à CHF 300'000	autonome
Couverture des risques sur les salaires entre CHF 300'001 et CHF 500'000	réassuré
Prévoyance vieillesse	Primauté des cotisations
Prévoyance risque	Primauté des prestations

Données actuarielles

	2024	2023
Base technique	VZ 2020 Tables générationnelles	LPP 2015 Tables générationnelles
Taux d'intérêt technique p.a.	2,00 %	2,00 %
Taux de conversion à l'âge de retraite ordinaire	5,95 %	5,95 %
Intérêt du capital épargne vieillesse	1,75 %	1,25 %
Intérêt supplémentaire unique	1,25 %	—
Taux de couverture selon art. 44 OPP 2	115,90 %	109,30 %
Taux de couverture porteur de risque (économique)	116,70%	110,90 %



Moyenne des frais administratifs en comparaison

par dossier d'assuré en francs suisses

fondation de prévoyance asmac

CHF 95.—

Etude sur les caisses de pension 2025 de Swisscanto by Zürcher Kantonalbank

CHF 330.—

Données actuarielles

	2024	2023
Assurés actifs	24'692	24'312
Capitaux épargne libres de cotisations	4'332	4'060
Bénéficiaires de rentes	1'152	1'058
Moyenne des frais administratifs par dossier d'assuré	269	175
dont les frais administratifs généraux (annexe 7.6)	95	87
dont les frais administratifs des placements (annexe 6.9.12)	174	88
	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Capital de prévoyance assurés actifs (avoirs épargne)	2'605'656	2'492'908
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes (capital de couverture)	644'925	593'250
Provisions techniques	48'890	84'755



«L'avenir dépend de ce que nous
faisons dans le présent.»

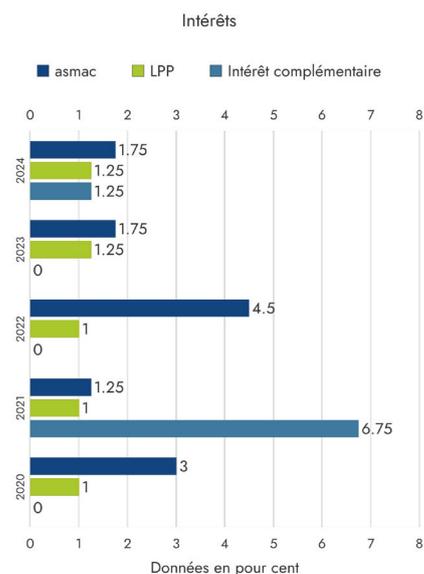
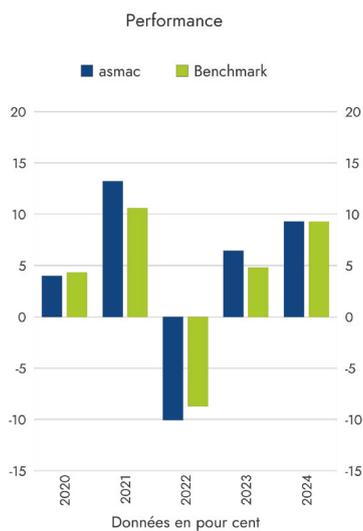
Mahatma Gandhi

Préface

L'avenir a de nombreux visages

Certaines années n'ouvrent pas simplement un nouveau chapitre — elles marquent un véritable tournant. Non pas par des fractures tonitruantes, mais par des changements discrets, significatifs. Pour la **fondation de prévoyance asmac**, 2024 a été une de ces années — marquée par des transitions, des adieux et de nouveaux départs, de la gratitude pour ce qui a été accompli et de la confiance envers l'avenir.

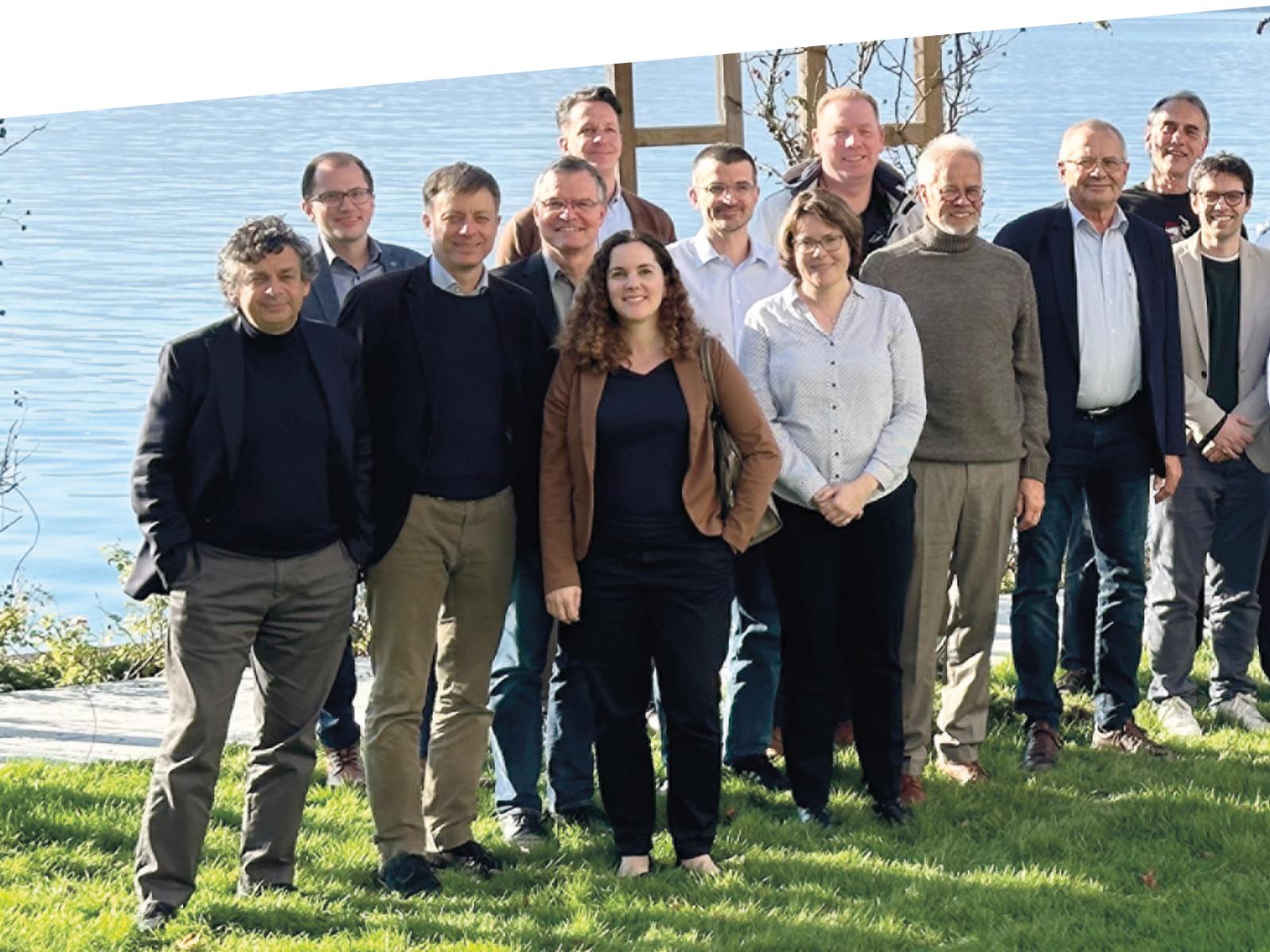
Pas moins de sept membres du conseil de fondation ont mis fin à leur mandat au 31 décembre 2024. Avec eux, c'est une somme impressionnante d'expérience, de clairvoyance et d'engagement qui s'en va. 33, 26, 26, 23, 23, 18 et 2 années: ces chiffres ne représentent pas uniquement la durée de leurs fonctions, mais bien des personnes qui ont assumé des responsabilités durant parfois plusieurs décennies. Des personnes qui ont, avec calme et bon sens, permis à la fondation de naviguer avec succès à travers les années — au service de nos assurés et des employeurs affiliés. Leur action n'a pas été spectaculaire, mais fiable et discrète. Pas bruyante, mais attentive aux coûts et durable. Elle a érigé les bases sur lesquelles nous construisons aujourd'hui.



De profonds changements ont également eu lieu au niveau opérationnel: après 21 ans, notre gestionnaire de fortune de longue date a pris une retraite bien méritée. Pendant plus de deux décennies, il a mis en œuvre avec compétence et un sens aigu notre stratégie de placement et a contribué de manière déterminante à la stabilité de notre fondation. Deux plus jeunes professionnels expérimentés lui succèdent – et apportent, avec des idées neuves et une grande conscience des responsabilités, un nouvel élan à notre équipe.

Tout cela s'inscrit dans un changement qui est non seulement personnel, mais aussi symbolique: une transition générationnelle s'opère – avec précaution, réflexion et de manière organique dans le meilleur sens du terme.

«L'avenir a de nombreux visages» – la devise de ce rapport annuel résume parfaitement ces changements. Elle nous rappelle que derrière chaque décision, chaque développement, il y a des personnes. Des personnes avec des convictions, des valeurs et la volonté d'assumer des responsabilités. Des personnes qui s'engagent – avec leur expérience, leur énergie, leur cœur.



Les dix images qui accompagnent ce rapport annuel racontent, dans leur diversité, une histoire de transition, de renouveau — et de responsabilité partagée. Une photo de groupe immortalise le moment du passage de témoin: l'ancien et le nouveau conseil de fondation réunis — le changement visible dans une seule image.

Les autres images traduisent visuellement la devise « L'avenir a de nombreux visages » et mettent en lumière ce qui reste souvent en arrière-plan. Elles symbolisent la diversité des points de vue, la richesse des expériences vécues et la dynamique entre l'expérience et les idées nouvelles — portées par un objectif commun: assurer durablement la sécurité et la stabilité de notre prévoyance. La **fondation de prévoyance asmac** est — et reste — un partenaire fiable pour les assurés, les employeurs affiliés et les partenaires commerciaux.



Et pour *finir*

Nos remerciements vont à toutes celles et ceux qui nous ont accompagnés sur ce chemin. À celles et ceux qui ont assumé les responsabilités avec clairvoyance durant de nombreuses années – et à celles et ceux qui poursuivent aujourd’hui cet engagement avec conviction.

L’avenir a de nombreux visages. Et nous sommes reconnaissants que tant d’entre eux nous accompagnent.



Primus Schlegel, lic. oec. HSG
Président jusqu’au 31 décembre 2024



Prof. Dr med. Urs Eichenberger
Président à partir du 1er janvier 2025

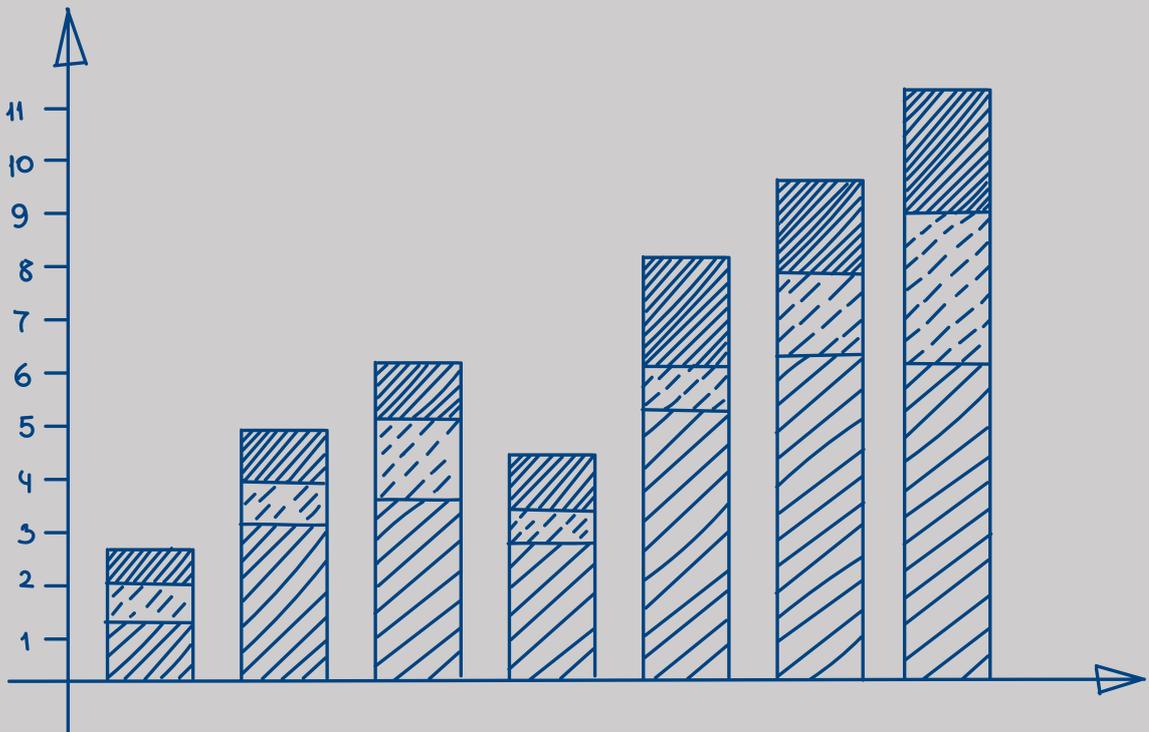


Christoph Rytz
Directeur général



«La diversité est la force et non la faiblesse d'une communauté.»

Barack Obama



Compte annuel

Compte annuel

en francs suisses

Bilan

au 31 décembre

Actifs <small>Annexe</small>		2024	2023
	Liquidités, placements à terme	649'513'865	625'027'148
	Créances 7.1	14'724'056	13'052'078
	Placements chez l'employeur 6.10	31'154'478	40'391'765
	Titres	2'677'173'757	2'367'859'732
	Prêts hypothécaires	53'299'697	54'563'186
	Biens immobiliers et immobilisations	400'990'639	372'306'639
	A Placements 6.5	3'826'856'491	3'473'200'550
	B Compte de régularisation actif 7.2	4'749'573	3'825'349
	C Actifs provenant de contrats d'assurance	0	0
	Total actifs	3'831'606'065	3'477'025'899

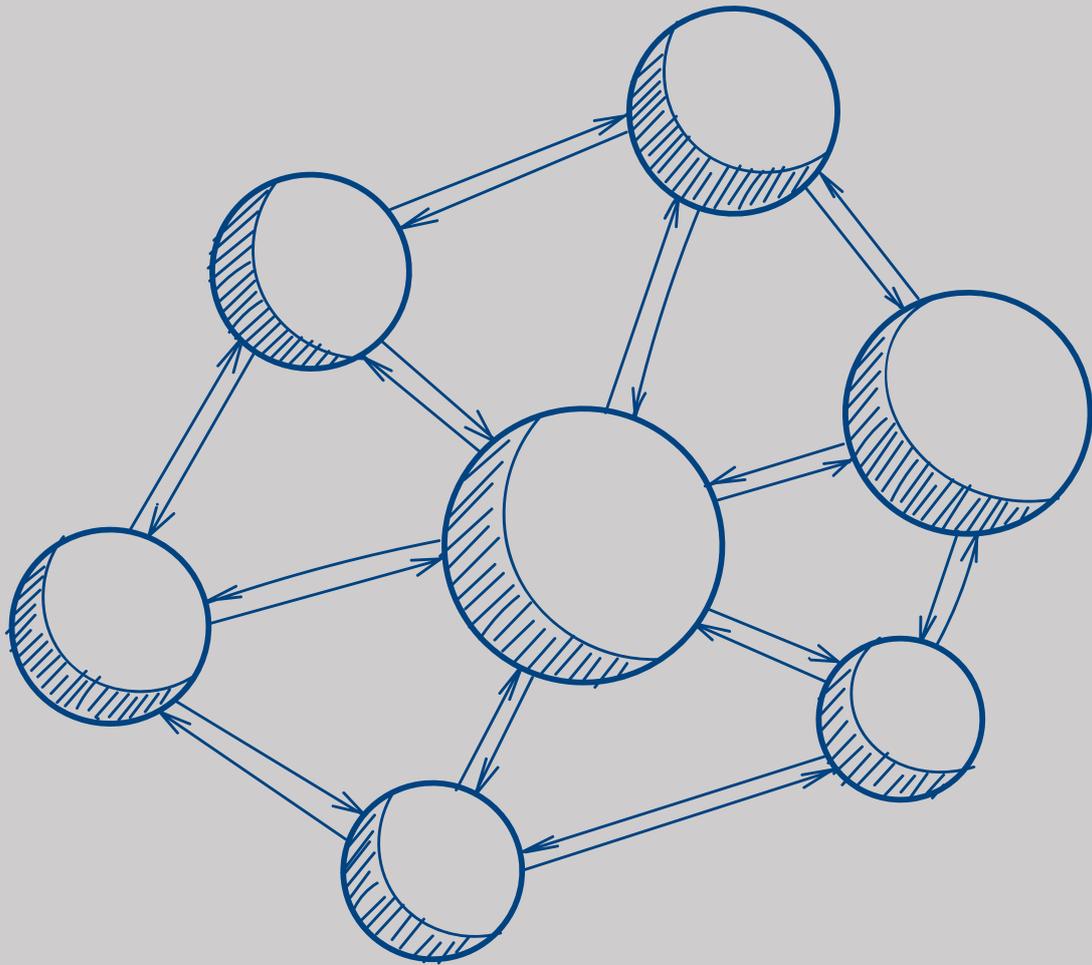
Passifs <small>Annexe</small>		2024	2023
	Prestations de libre passage en suspens et rentes	251'525	4'917'571
	Autres dettes	5'250'652	3'923'364
	D Dettes 7.3	5'502'177	8'840'935
	E Compte de régularisation passif 7.4	88'686	74'644
	F Réserve de cotisations d'employeur 6.10	2'326'978	2'347'022
	G Provisions non techniques	0	0
	Capital de prévoyance des assurés actifs	2'605'656'391	2'492'908'067
	Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	644'925'339	593'249'817
	Provisions techniques	48'890'000	84'755'000
	H Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3'299'471'730	3'170'912'884
	I Réserve de fluctuation de valeur 6.4	524'216'494	294'850'414
	J Capital de la fondation, fonds libres (+) / découvert (-)		
	Situation en début de période	0	0
	Z Excédent produits (+) / Excédent charges (-)	0	0
	Situation en fin de période	0	0
	Total passifs	3'831'606'065	3'477'025'899

Compte d'exploitation

au 31 décembre en francs suisses

Partie assurance <small>Annexe</small>	2024	2023
Cotisations des employés	142'099'385	136'808'097
dont cotisations d'épargne	130'638'201	125'764'532
dont cotisations de risque	11'461'183	11'043'565
Cotisations des employeurs	169'094'036	162'567'767
dont cotisations d'épargne	155'721'479	149'719'843
dont cotisations de risque	13'372'557	12'847'925
Prélèvement de la réserve de cotisation d'employeur pour le financement des cotisations	-176'688	-121'004
Cotisations de tiers	0	0
Apports uniques et sommes de rachats	20'536'217	21'062'436
Apports dans la réserve de cotisations d'employeurs	156'644	97'938
K Cotisations réglementaires et autres / Apports	331'709'594	320'415'235
Apports de libre passage	115'055'549	117'613'303
Apports en cas de reprises d'effectifs d'assurés	0	0
Paiements versements anticipés EPL / Divorce	2'602'578	1'860'930
L Prestations d'entrée	117'658'127	119'474'233
K-L Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée	449'367'721	439'889'468
Rentes vieillesse	-22'585'307	-19'930'265
Rentes survivants	-4'978'087	-4'952'019
Rentes invalidité	-7'988'708	-7'616'190
Autres prestations réglementaires	0	0
Prestations en capital à la retraite	-28'602'111	-22'601'821
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité	-830'360	-103'960
M Prestations réglementaires	-64'984'573	-55'204'253
N Prestations extra-réglementaires	-6'874	-13'409
Prestations de libre passage lors de sortie	-333'122'129	-340'935'719
Transfert de ressources complémentaires lors d'une sortie collective	0	0
Versements anticipés EPL / Divorce	-13'032'304	-11'588'032
O Prestations de sortie	-346'154'433	-352'523'750
M-O Dépenses pour prestations et versements anticipés	-411'145'880	-407'741'412
Dissolution (+) / constitution (-) capital de prévoyance assurés actifs	3'287'946	3'370'926
Dissolution (+) / constitution (-) de la liquidation partielle	691'084	0
Dissolution (+) / constitution (-) capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-51'675'522	-39'889'400
Dissolution (+) / constitution (-) des provisions techniques	35'865'000	-4'745'000
Intérêt du capital épargne	-116'036'270	-29'306'455
Dissolution (+) / constitution (-) de réserves de cotisations employeurs	20'044	23'066
P/Q Dissolution (+) / constitution (-) capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-127'847'718	-70'546'863

Partie assurance <small>Annexe</small>		2024	2023
Rentes et prestations en capital (Réassurance)		3'581'483	142'906
Autres prestations d'assurance		0	47'603
Parts aux excédents des assurances		816	0
R Produits des prestations d'assurance		3'582'299	190'509
Primes d'assurance		-106'016	-102'470
Prime de risque		-106'016	-102'470
Cotisations au fonds de garantie		-1'677'703	-1'555'627
s Charges d'assurance		-1'783'719	-1'658'097
k-s Résultat de l'activité d'assurance		-87'827'297	-39'866'396
Partie fortune <small>Annexe</small>			
Produit liquidités, placements de dépôts à terme fixe	6.9.1	77'912'338	-73'064'126
Produit obligations Suisse	6.9.2	19'714'918	15'688'481
Produit obligations étrangères	6.9.3	10'361'950	9'490'502
Produit actions Suisse	6.9.4	37'582'636	62'329'449
Produit actions étrangères	6.9.5	137'994'641	167'847'891
Produit infrastructure	6.9.6	1'263'165	1'049'426
Produit placements alternatifs	6.9.7	8'339'032	2'494'543
Produit fonds de placements immobiliers et participations	6.9.8	16'972'849	6'102'240
Produit prêts hypothécaires	6.9.9	730'095	654'891
Produit biens immobiliers et immobilisations	6.9.10	14'973'377	22'538'999
Autres intérêts et frais	6.9.11	-554'757	-700'261
Frais administratifs des placements	6.9.12	-5'244'506	-2'595'784
t Résultat des placements		320'045'739	211'836'252
u Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		0	0
v Autres produits	7.5	24'650	28'447
w Autres dépenses		0	0
Administration générale		-2'770'260	-2'466'714
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-76'837	-60'958
Autorité de surveillance		-29'915	-29'898
x Charges administratives	7.6	-2'877'012	-2'557'570
k-x Excédent des produits / charges avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur		229'366'080	169'440'734
y Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur		-229'366'080	-169'440'734
z Excédent produits (+) / excédent charges (-)		0	0



Annexe

Annexe

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La **fondation de prévoyance asmac** revêt la forme juridique d'une fondation. Elle a pour but d'assurer, en tant que fondation commune, la réalisation de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistants et chefs de clinique, les autres médecins employés ainsi que les autres universitaires en formation postgraduée, les employés de l'asmac, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle peut aller au-delà des prestations minimales prévues par la LPP.

La fondation peut, à titre exceptionnel, assurer la prévoyance professionnelle d'employés non universitaires engagés pour des employeurs affiliés ou pour lesquels l'employeur affilié établit le décompte des cotisations d'assurances sociales, pour autant que leur activité soit étroitement liée au domaine d'activité des médecins-assistants ou chefs de clinique ou d'autres universitaires.

L'adhésion des employeurs est conclue par écrit, sur la base de contrats d'adhésion.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE.0467 et est soumise à l'autorité de surveillance compétente. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication de l'acte de fondation et règlements

Acte de fondation du	6 juin 1983
révisé le	17 juillet 2021
Règlement de fondation du	1er janvier 2024
Règlement de liquidation partielle du	1er janvier 2016
Règlement des provisions du	31 décembre 2024
Règlement d'organisation du	1er janvier 2024
Règlement des placements du	1er janvier 2024
Règlement du comité des prestations du	1er janvier 2020
Directives pour l'octroi de prêts garantis par gage immobilier du	1er novembre 2021
Directives pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle du	1er janvier 2021

1.4 Organe suprême, direction et droit de signature

Conseil de fondation - représentants des employés

Prof. Dr med. **Lorenz Büchler** 

Représentant de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique

Prof. Dr med. **Urs Eichenberger**, Vice-président  

Représentant de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique

Dr med. **Lars Frauchiger**

Représentant de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique

Lucius Huber, docteur en droit (date de sortie 31 décembre 2024)   

Représentant de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique

Dr med. **Fabian Kraxner**

Représentant de l'Association académique de l'Université de Zurich, 8006 Zurich

Dr med. **Hugo Kupferschmidt**, EMBA HSG (date de sortie 31 décembre 2024)    

Représentant de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique

Dr med. **Eric Odenheimer**, MBA HSG (date de sortie 31 décembre 2024)

Représentant de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique

Dr med. **Gert Printzen** (date de sortie 31 décembre 2024) 

Représentant de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique



Comité des questions de placements



Comité des questions juridiques



Comité des questions de prestations



Comité des questions de personnel



Signature collective à deux



Président

Conseil de fondation - Représentants des employeurs

Rolf Curschellas, lic. oec. publ. 

Représentant de l'hôpital universitaire de Zurich

Stéphane Johner (date de sortie 31 décembre 2024)

Représentant du Canton de Vaud

Daniel Kalberer, lic. rer. publ. HSG  

Représentant de l'association des hôpitaux zurichois

Raphaëla Meier, MAS in Human Capital Management, EMBA 

Représentante de l'hôpital universitaire de Bâle

Beatrix Pongracz Leimer (date de sortie 31 décembre 2024) 

Représentante des hôpitaux de Soleure SA

Primus Schlegel, licencié ès sciences HSG, Président (date de sortie 31 décembre 2024)  

Représentant de l'HOCH Health Ostschweiz

Pascal Scholl, licencié ès sciences politiques (date de sortie 31 décembre 2024)  

Représentant de l'hôpital cantonal Aarau SA, de l'Hôpital cantonal Baden SA et des Services psychiatriques Aargau SA

Nicole Stämpfli, lic. rer. pol.

Représentante de l'Insel Gruppe SA

Le conseil de fondation est élu pour un mandat de quatre ans. Les représentants des employeurs sont désignés par les organes compétents des employeurs. Lors des élections de remplacement, les différentes régions et la grandeur de l'affiliation (nombre d'assurés) sont prises en compte de manière appropriée. Les dispositions particulières des contrats d'affiliation demeurent réservées. Un représentant des employés est élu par l'Association académique de l'Université de Zurich, les autres par l'Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique.



Comité des questions de placements



Comité des questions juridiques



Comité des questions de prestations



Comité des questions de personnel



Signature collective à deux



Président

Le mandat se terminait le 31 décembre 2024; les nouvelles élections et réélections ont eu lieu. Huit membres du conseil de fondation ont été réélus. La succession d'un membre du conseil de fondation ayant quitté ses fonctions n'est pas encore connue.

Les sept membres du conseil de fondation nouvellement élus sont:

Représentants des employés

Dr med. **Alen Hascic**, M.A. HSG

Représentant de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique

Dr med. **Mario Imhof**, EMBA HSG

Représentant de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique

Dr med. **Klaus Luchs**

Représentant de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique

Simon Schneider, Avocat

Représentant de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique

Représentants des employeurs

Mandy Bättig-Rösch, lic. oec., dipl. Expert comptable

Représentante de l'hôpital cantonal de Lucerne SA

Lester Gosset, lic. rer. pol.

Représentant des hôpitaux cantonaux Aarau SA et Baden SA ainsi que des Services psychiatriques Aargovie SA

Sandra Zieri

Représentante des réseaux hospitaliers de Saint-Gall, du réseau de psychiatrie de Saint-Gall et du centre de médecine de laboratoire

Le mandat actuel dure du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Direction

Christoph Rytz, Directeur général

· Droit de signature collective à deux

Fabrice Emmenegger, Directeur général adjoint

· Droit de signature collective à deux

Myriam Leuenberger, Co-Responsable Asset Management (date d'entrée 1er mai 2024)

· Droit de signature collective à deux

Fabian Padun, Co-Responsable Asset Management (date d'entrée 1er mai 2024)

· Droit de signature collective à deux

Brian Keith Zuckweiler, Asset Manager (date de sortie 31 décembre 2024)

· Droit de signature collective à deux

1.5 Experts, organe de révision, conseiller, autorité de surveillance

Expert

Partenaires contractuels: DEPREZ Experten SA, Neustadtgasse 7, 8001 Zurich

Expert exécutif: Philippe Deprez, expert agréé en prévoyance professionnelle

Organe de révision

BDO SA

Hodlerstrasse 5, 3011 Berne

Réviseur principale: Sandra Leumann

Global Custodian et Investment Controller

CREDIT SUISSE SA (qui fait partie du groupe UBS)

Uetlibergstrasse 231, 8070 Zurich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)

Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.6 Employeurs affiliés

Peuvent s'affilier à la fondation:

- les cantons, communes, groupements hospitaliers et autres institutions de droit public employant du personnel médical
- les hôpitaux et autres instituts de santé publique employant du personnel médical
- l'asmac, ses sections et organisations
- à titre exceptionnel et avec l'approbation du conseil de fondation, d'autres institutions et établissements employant du personnel non médical, pour autant qu'ils occupent essentiellement du personnel académique en formation continue.

Les données détaillées concernant les employeurs affiliés figurent dans l'appendice 1.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assurés actifs et compte épargne vieillesse libre de cotisations

Assurés actifs	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2024	10'275	13'902	24'177	23'525	652
Entrées	4'117	5'872	9'989	10'152	-163
Entrées effectives	2'378	3'418	5'796	5'804	-8
Entrées changement interne d'employeur	1'739	2'454	4'193	4'348	-155
Départs au total	-4'026	-5'560	-9'586	-9'500	-86
Sorties effectives ¹⁾	-1'113	-1'472	-2'585	-2'535	-50
Sorties changement interne d'employeur	-2'913	-4'088	-7'001	-6'965	-36
31 décembre 2024	10'366	14'214	24'580	24'177	403

¹⁾ Inclus sorties lors de retraite, invalidité et décès

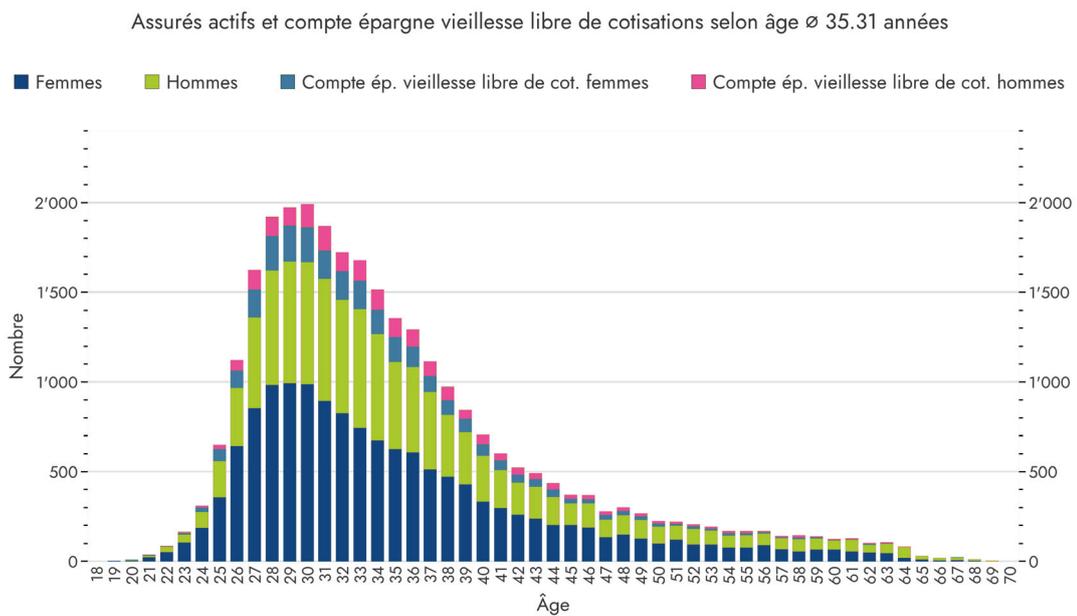
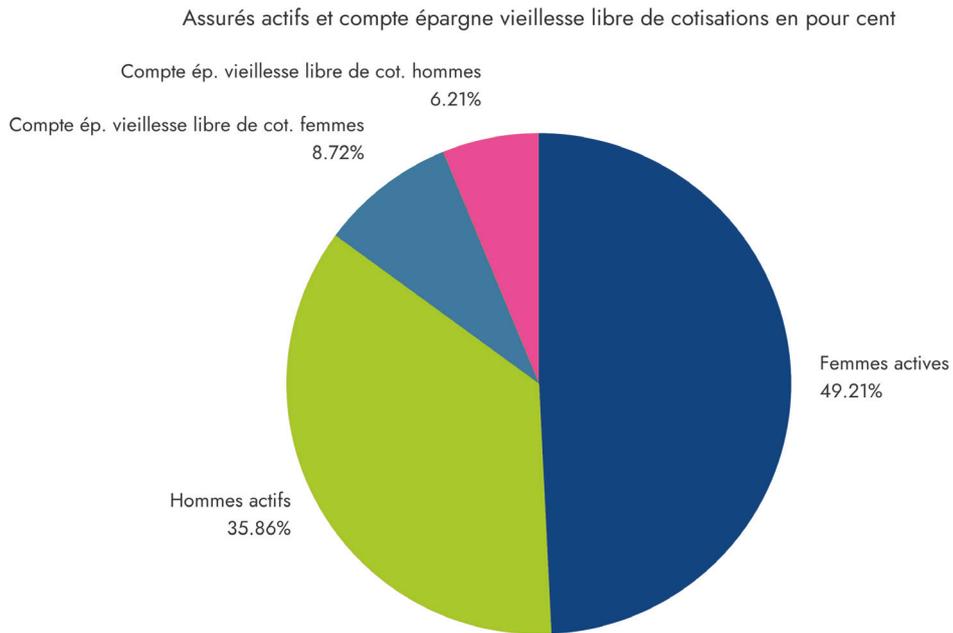
Assurance risque lors d'interruption de travail	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2024	44	91	135	131	4
Entrées	103	197	300	343	-43
Départs au total	-105	-218	-323	-339	16
Sorties	-24	-69	-93	-121	28
Sorties changement interne d'employeur	-81	-149	-230	-218	-12
31 décembre 2024	42	70	112	135	-23

Total assurés actifs	10'408	14'284	24'692	24'312	380
-----------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	------------

Compte épargne vieillesse libre de cotisations	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2024	1'744	2'316	4'060	4'102	-42
Entrées	2'813	4'042	6'855	6'394	461
Sorties ¹⁾	-2'755	-3'828	-6'583	-6'436	-147
31 décembre 2024	1'802	2'530	4'332	4'060	272

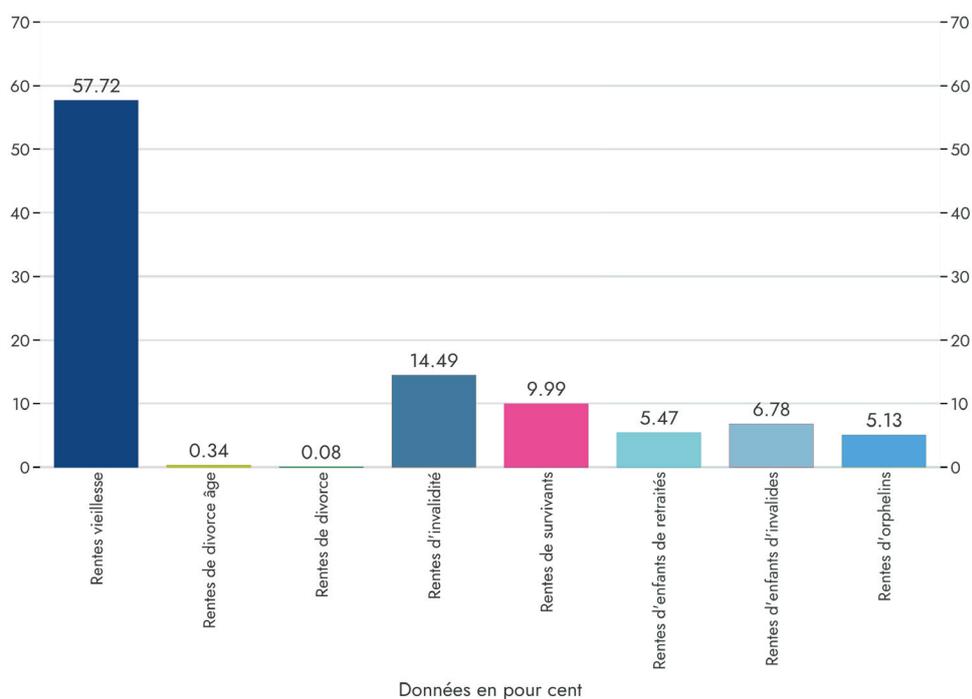
¹⁾ Inclus sorties lors de retraite, invalidité et décès

Les données détaillées concernant la modification de l'effectif par employeur affilié figurent dans l'appendice 1.

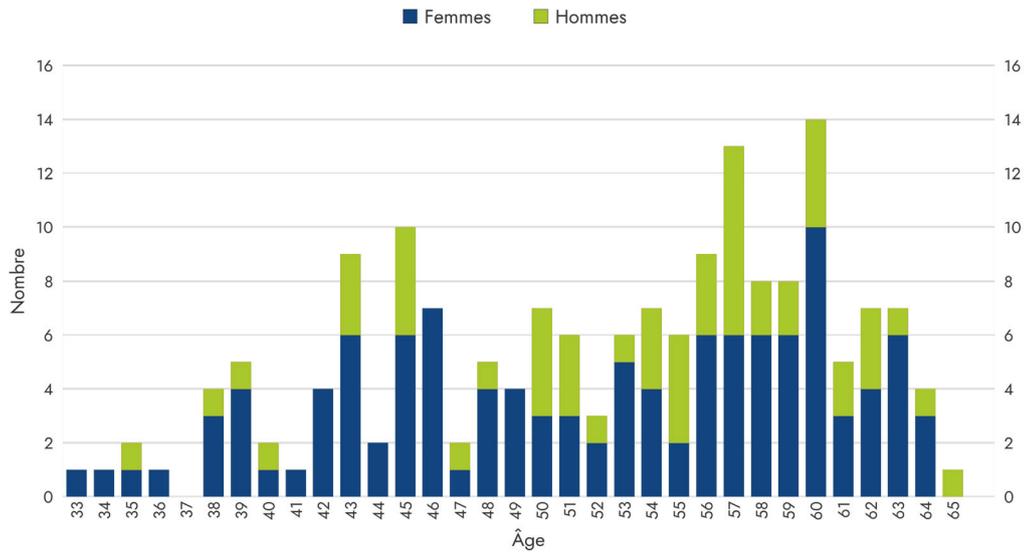


2.2 Bénéficiaires de rentes

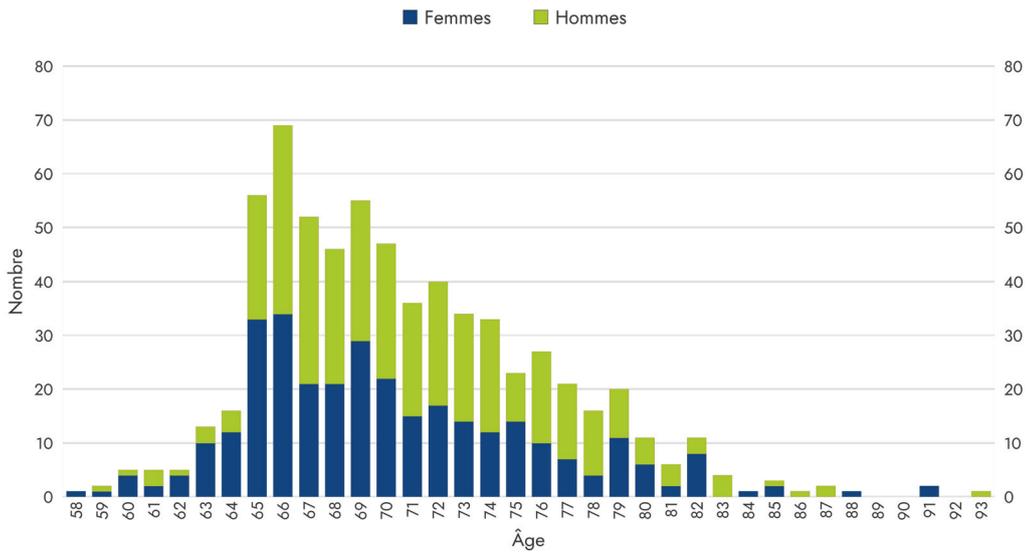
	Rentes vieillesse	Rentes de divorce âge	Rentes de divorce	Rentes d'invalidité	Rentes de survivants	Rentes d'enfants de retraités	Rentes d'enfants d'invalides	Rentes d'orphelins	Total
1er janvier 2024	598	3	0	156	109	58	70	64	1'058
Entrées	75	1	1	17	6	17	15	5	137
Départs	-8	0	0	-6	0	-12	-7	-10	-43
31 décembre 2024	665	4	1	167	115	63	78	59	1'152
dont hommes	345	0	0	53	27	24	40	29	518
dont femmes	320	4	1	114	88	39	38	30	634



Structure d'âge des bénéficiaires de rentes invalidité ø 52.32 années



Structure d'âge des bénéficiaires de rentes vieillesse ø 70.63 années





«On peut aussi bâtir quelque chose de beau
avec les pierres qui entravent le chemin.»

Johann Wolfgang von Goethe

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des contrats d'adhésion et des plans de prévoyance

Les employeurs concluent un contrat d'adhésion avec la fondation. Le contrat d'adhésion décrit la relation juridique et désigne le plan de prévoyance à appliquer.

Les prestations de vieillesse sont basées sur la primauté des cotisations et sont régies par le règlement de fondation entré en vigueur le 1er janvier 2024.

Les prestations de décès et d'invalidité sont basées sur la primauté des prestations et sont déterminées en fonction du salaire assuré au moment de la survenance d'un cas de prévoyance.

3.2 Financement, méthode de financement

Les cotisations annuelles servent au financement du capital épargne vieillesse (primauté des cotisations) et à la couverture des coûts pour les prestations de risque (primauté des prestations).

Le montant des cotisations d'employeurs et d'employés est fixé dans les plans de prévoyance. L'employeur prend en charge au moins 50 pour cent de la prime totale.

La cotisation de risque pour les salaires annuels imputables jusqu'à 300'000 francs suisses s'élevait à 1,2 pour cent lors de l'exercice annuel. Pour les salaires annuels imputables compris entre 300'001 francs suisses et 500'000 francs suisses, le taux de la cotisation de risque se situait à deux pour cent.

Les prestations suivantes sont prises en charge par la fondation sans perception de primes:

- les frais administratifs
- la redevance au fonds de garantie selon art. 59 LPP
- la redevance à l'autorité de surveillance
- l'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix conformément à l'art. 36 LPP
- l'adaptation des rentes de vieillesse à l'évolution des prix dans le cadre des possibilités financières

L'obligation de cotisation des employeurs ainsi que des employés prend effet au début de l'assurance et prend fin à la retraite, au décès avant l'âge de la retraite, à la fin ou à l'interruption du rapport de travail. La libération du paiement des cotisations en cas d'incapacité de gain demeure réservée.

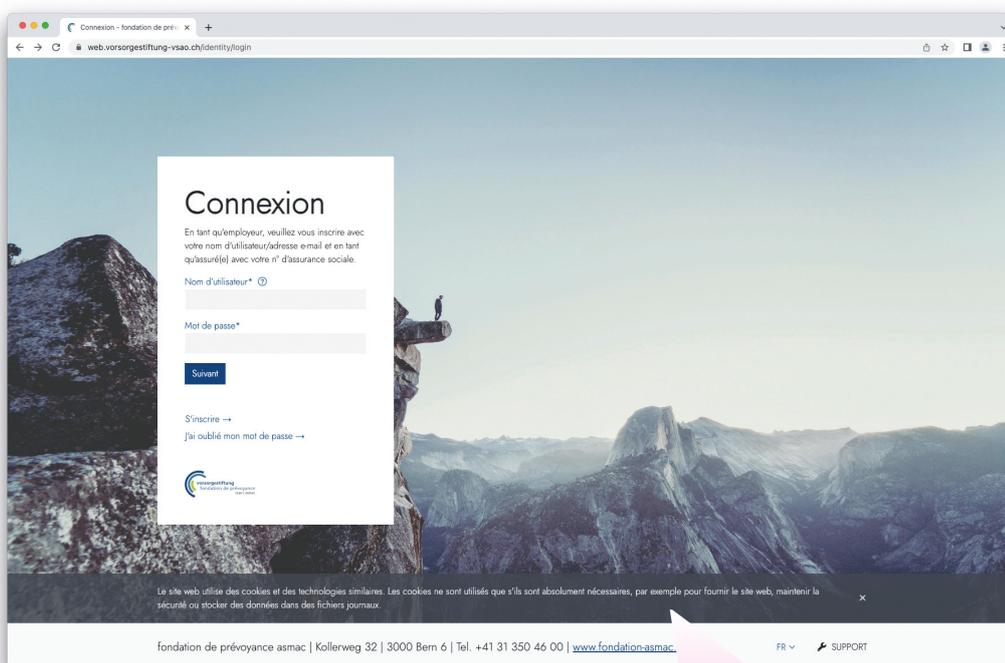
3.3 Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Assurance risque en cas d'interruption de travail

L'assurance d'interruption a pour but d'assurer le risque des personnes de moins de 50 ans affiliées à la fondation et qui ne remplissent plus ou plus entièrement les conditions d'adhésion à la fondation, ceci pour une durée limitée de deux ans maximum. L'adhésion à l'assurance d'interruption est exclue pour les personnes qui exercent une activité indépendante ou qui ont annoncé leur départ de Suisse et n'ont pas de domicile en Suisse, qui sont employées par un employeur à l'étranger ou qui bénéficient d'un congé non payé.

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

En raison du résultat financier positif, le conseil de fondation a décidé, lors de sa séance de janvier 2025, d'intégrer le renchérissement survenu en 2024 de 1,1 pour cent au 1er janvier 2025 dans les rentes d'invalidité et de survivants en cours. Aucune compensation du renchérissement ne sera accordée sur les rentes de vieillesse en cours.



Connaissez-vous déjà notre portail en ligne?

Vous pouvez vous enregistrer sous <https://web.vorsorgestiftung-vsao.ch>. Par cet accès, vous avez en tout temps un aperçu à votre fiche d'assurance actuelle et avez à disposition diverses possibilités de simulations.



«Respecter la diversité contribue
à renforcer la cohésion.»

Inconnu

4. Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité

4.1 Confirmation sur le rapport financier selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, définissent la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes d'évaluation suivants ont été appliqués au 31 décembre 2024:

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Des correctifs de valeurs appropriés sont effectués pour les risques identifiables.

Titres

Les titres sont évalués à leur cours ou à la valeur de marché à la date de clôture du bilan. Les bénéfices et pertes de cours non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les positions négatives existantes résultant d'opérations sur produits dérivés (valeur de remplacement de Puts et Calls vendus) sont présentées séparément.

Conversion des devises étrangères

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis aux taux de change du jour. Les actifs et passifs en devises étrangères sont évalués aux cours de fin d'année. Les gains et pertes de change qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Prêts hypothécaires

L'établissement du bilan des prêts hypothécaires est effectué à la valeur nominale. Des correctifs de valeurs correspondants sont établis pour les risques apparents. Aucun correctif de valeur n'est actuellement nécessaire du point de vue économique.

Private Equity

Les placements en Private Equity sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, diminution faite des moins-values identifiables.

Biens immobiliers

Une évaluation de la valeur vénale est effectuée périodiquement sur les biens immobiliers. L'évaluation immobilière pour l'établissement du bilan ne doit pas dater de plus de cinq ans. L'évaluation des biens immobiliers a été effectuée au 31 décembre 2023. Les constructions en cours ainsi que les terrains sont inscrits au bilan à hauteur des frais accumulés.

Entreprises start-up

Les participations dans des entreprises start-up sous forme de capital-actions et d'emprunts sont amorties à CHF 1 sur la base du principe de prudence. Un éventuel produit futur est comptabilisé dans le compte de résultat.

Dettes

L'établissement du bilan des dettes est effectué aux valeurs nominales.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés annuellement par l'expert en assurances selon des principes reconnus et sur des bases accessibles de manière générale (VZ 2020 tables générationnelles) (année précédente: LPP 2015 tables générationnelles).

Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée dans le but de faire face aux risques spécifiques de marché et permet de garantir de manière durable l'application des promesses de prestations. La définition de la valeur cible est basée sur des considérations économique-financières.

Autres actifs et passifs

L'établissement du bilan des autres actifs et passifs est établi aux valeurs nominales.

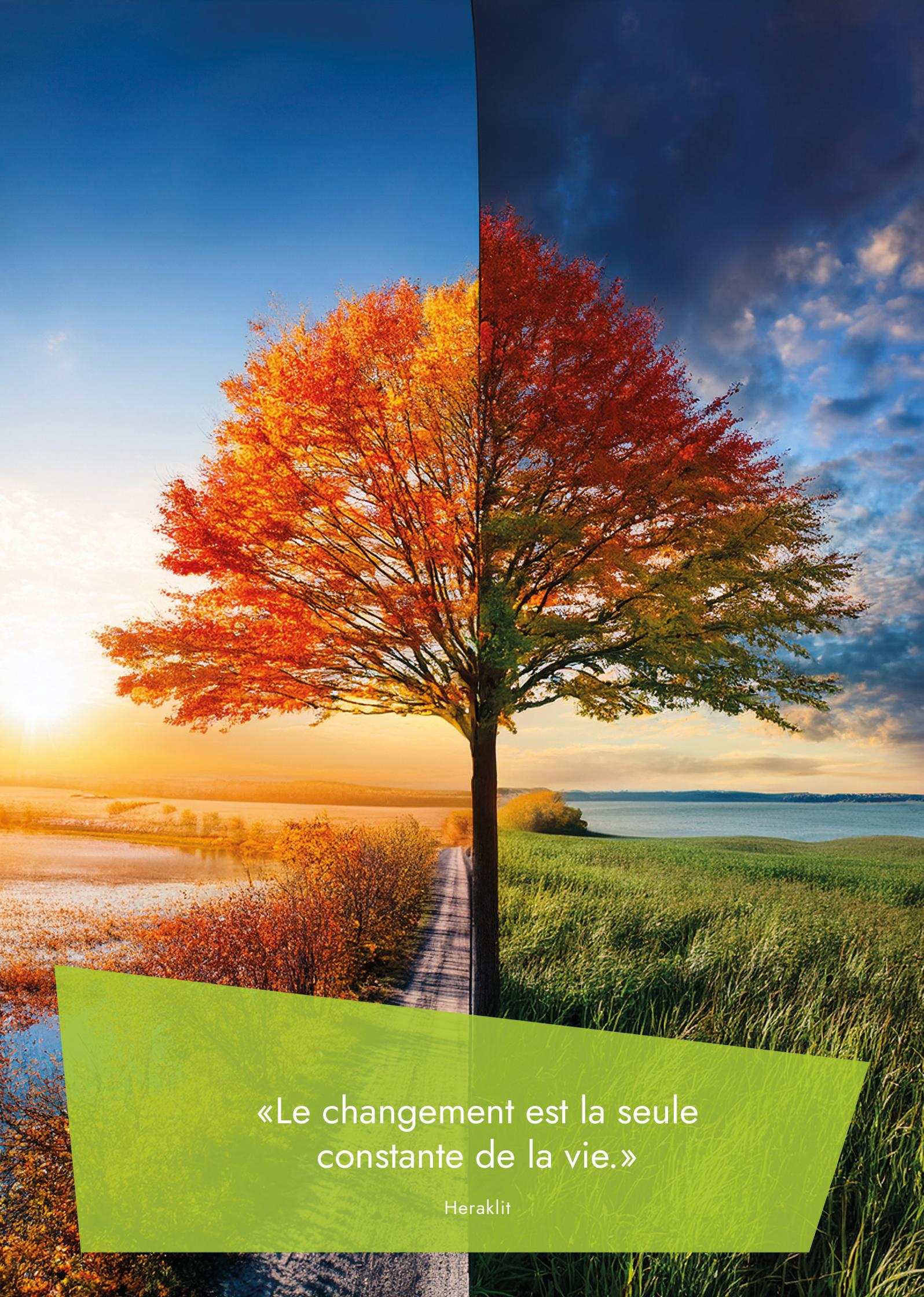
Capital lié

Les capitaux de couverture nécessaires ainsi que les provisions techniques sont vérifiés et calculés chaque année par l'expert en assurances.

4.3 Modification des principes lors d'évaluation, de comptabilisation et de rapport financier

Au cours de l'exercice, des modifications mineures ont été apportées aux principes concernant la représentation:

Depuis 2024, les honoraires pour la gestion immobilière externe sont présentés sous le point 6.9.12, frais d'administration des placements, dans le poste «Honoraires de gestion immobilière externe» au lieu du point 6.9.10. De même, les frais des placements en titres, qui figuraient jusqu'à présent sous le point 6.9.11, sont désormais indiqués sous le point 6.9.12, frais d'administration des placements, dans la position «Frais de transaction».



«Le changement est la seule
constante de la vie.»

Heraklit

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation de prévoyance asmac est une institution de prévoyance autonome.

Depuis 2010, les salaires annuels imputables jusqu'à CHF 500'000 francs suisses peuvent également être assurés. Pour les salaires de plus de CHF 300'000 francs suisses, les risques décès et invalidité sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance.

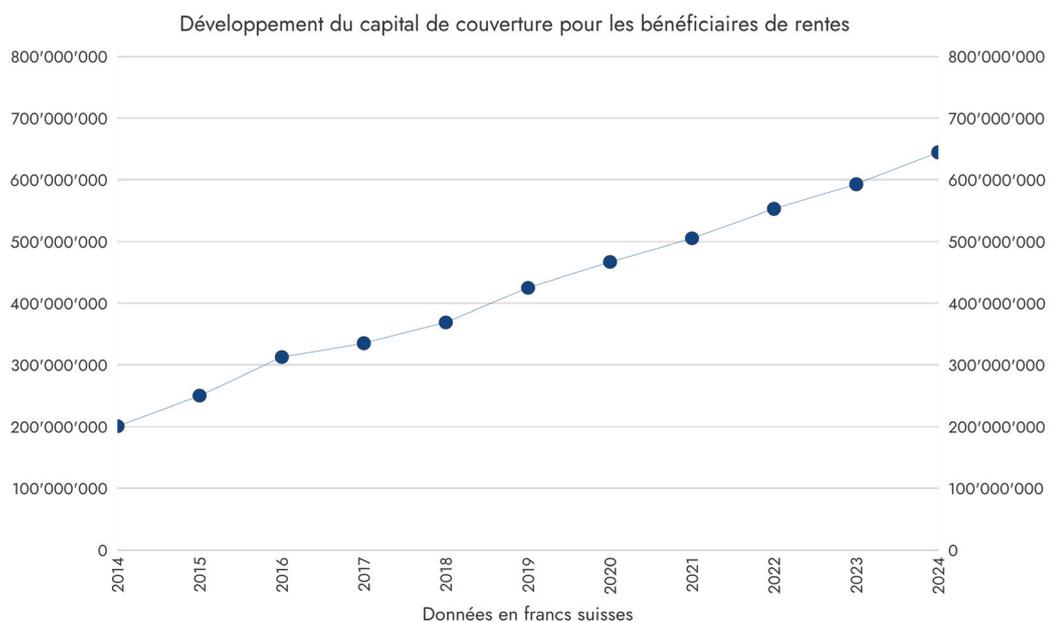
5.2

Développement et intérêt de l'avoire épargne en primauté des cotisations	2024	2023
Situation des avoirs épargne au 1er janvier	2'492'908'067	2'466'972'538
Cotisations épargne des employés	130'638'201	125'764'532
Cotisations épargne des employeurs	155'721'479	149'719'843
Capital épargne pour libérés de primes	1'978'773	1'871'547
Apports uniques et sommes de rachat	20'536'217	21'062'436
Apports de libre passage	115'055'549	117'613'303
Paiement versements anticipés EPL / Divorce	2'602'578	1'860'930
Prestations de libre passage lors de sortie	-333'122'129	-340'935'719
Retraits anticipés EPL / Prestations divorce	-13'032'304	-11'588'032
Prestations en capital lors de retraite	-28'602'111	-22'601'821
Capitaux pour survivants	-830'360	-103'960
Dissolution (-) capital épargne suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	-49'150'056	-47'059'424
Dissolution (-) / Constitution (+) capital épargne invalides transfert dans / du capital de couverture bénéficiaires de rentes	-5'068'089	996'162
Intérêt du capital épargne (1,75 pour cent / 1,25 pour cent)	41'317'485	29'302'565
Intérêt supplémentaire (1,25 Prozent)	32'862'834	0
Correction intérêt complémentaire 2021 (6,75 pour cent)	0	3'890
Mesures d'accompagnement (baisse des taux de conversion)	41'855'951	0
Dissolution (-) / Constitution (+) capital épargne pour prestations de libre passage selon art. 17 et 18 de la loi fédérale sur le libre passage (LFLP)	-20'057	22'478
Correction capital épargne suite aux mutations rétroactives	4'362	6'797
Situation des avoirs épargne au 31 décembre	2'605'656'391	2'492'908'067

L'augmentation du capital épargne pour les prestations de libre passage selon art. 17 et 18 de la loi fédérale sur le libre passage (LFLP) est effectuée pour les assurés dont le montant minimal de la prestation de libre passage selon la loi sur le libre passage (LFLP) aurait été plus élevé au 31 décembre que l'avoir de vieillesse disponible.

5.3	Total des avoirs vieillesse selon LPP	2024	2023
	Avoirs vieillesse LPP (comptes-témoins)	858'391'876	826'515'741
	Intérêt du capital épargne vieillesse LPP	1,25 %	1,00 %

5.4	Développement du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	2024	2023
	Situation du capital de couverture au 1er janvier	593'249'817	553'360'417
	Rentes de vieillesse	-22'585'307	-19'930'265
	Rentes de survivants	-4'978'087	-4'952'019
	Rentes d'invalidité	-7'988'708	-7'616'190
	Reprise des effectifs de bénéficiaires de rentes	4'057'760	0
	Constitution (+) du capital de couverture suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	48'617'242	46'065'901
	Dissolution (-) / Constitution (+) du capi- tal de couverture invalides transfert de / dans le capital épargne	5'068'089	-996'162
	Augmentation du capital de couverture des bénéficiaires de rentes	29'484'534	27'318'135
	Situation du capital de couverture au 31 décembre	644'925'339	593'249'817



5.5

Composition, développement et explication des provisions techniques

	2024	2023
Fluctuations de risques	24'900'000	23'890'000
Pertes sur retraites	9'760'000	46'515'000
Cas d'invalidité en suspens	14'230'000	14'350'000
Total des provisions techniques	48'890'000	84'755'000

Provision pour les fluctuations de risques

Cette provision permet de compenser une évolution négative des sinistres dans le cadre des risques invalidité et décès des assurés actifs. La réserve de fluctuation de valeurs correspond aux cotisations de risques d'une année, se basant respectivement sur les cotisations de risques effectives de l'année écoulée.

Provision pour les pertes sur retraites

La provision sert à financer les pertes qui résultent des départs à la retraite en raison des taux de conversion trop élevés par rapport aux bases actuarielles. Conformément au règlement des provisions, la provision correspond à un pourcentage des avoirs de vieillesse des assurés actifs (inclus les comptes épargne vieillesse libres de cotisations) et des invalides ayant atteint l'âge de 55 ans révolus.

Le taux de pourcentage s'élève à 1,3 pour cent au 31 décembre 2024 et sera ensuite augmenté de 0,5 points de pourcentage pour chaque année civile.

Provision pour cas d'invalidité en suspens

La provision sert à financer les cas d'invalidité en suspens connus et inconnus. Une part de 50 pour cent des valeurs actuelles calculées pour les prestations est prise en compte pour la provision. Cela permet de tenir compte du fait que seule une partie des cas d'invalidité en suspens donnera lieu à une rente.

5.6 Résultat de la dernière expertise du rapport actuariel

La dernière expertise actuarielle date du 31 décembre 2023. Les principales recommandations de l'expert concernent une baisse des taux de conversion et le passage aux bases techniques VZ 2020, qui correspondent mieux à notre structure. Il recommande également d'adapter le calcul de la réserve de fluctuation de risque nécessaire.

Lors de sa séance du 13 juin 2024, le conseil de fondation a décidé d'abaisser les taux de conversion de 0,3 pour cent au 1er janvier 2025. Des mesures compensatoires ont été prises en conséquence. Le taux d'intérêt technique reste par contre inchangé à deux pour cent. De même, le conseil de fondation a décidé de changer les bases techniques pour VZ 2020 au 31 décembre 2024.

La confirmation de l'expert en prévoyance professionnelle concernant la garantie des obligations légales figure dans l'appendice 2. L'expert établit également les explications et confirmations nécessaires selon la directive CHS PP 01/2021 «Exigences de transparence et de contrôle interne pour les institutions de prévoyance en situation de concurrence».

5.7

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	2024	2023
Base technique	VZ 2020 Tables générationnelles	LPP 2015 Tables générationnelles
Taux d'intérêt technique p.a.	2,0 %	2,0 %

5.8 Modification de bases actuarielles et hypothèses

Lors de sa séance de juin 2024, le conseil de fondation a décidé d'appliquer les bases techniques VZ 2020 à partir de l'exercice annuel 2024.

Le passage des bases techniques LPP 2015 aux bases VZ 2020 a entraîné une augmentation du capital de prévoyance de CHF 2'369'025 au total au 31 décembre 2024. Sur la base des anciennes bases, le capital de prévoyance aurait été de CHF 3'297'102'705, ce qui aurait correspondu à un taux de couverture de 116 pour cent.

5.9

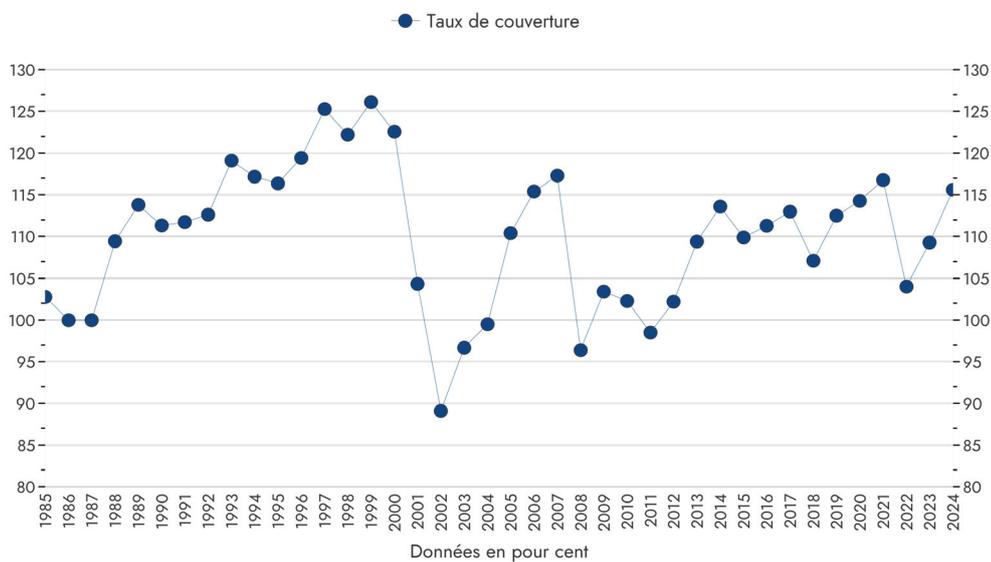
Taux de couverture selon
art. 44 OPP 2 au 31 décembre

2024

2023

Actifs (somme du bilan)	3'831'606'065	3'477'025'899
Dettes	-5'502'177	-8'840'935
Compte de régulation passif	-88'686	-74'644
Réserves de cotisations d'employeurs	-2'326'978	-2'347'022
Provisions non techniques	0	0
Fortune de prévoyance nette	3'823'688'224	3'465'763'298
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3'299'471'730	3'170'912'884
Taux de couverture	115,90 %	109,30 %

Evolution du taux de couverture selon article 44 OPP 2



5.10

Taux de couverture porteur de risque (économique) au 31 décembre	2024	2023
Fortune de prévoyance nette selon art. 44 OPP 2	3'823'688'224	3'465'763'298
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (économique)	-783'936'000	-700'827'000
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (technique)	-644'925'339	-593'249'817
Différence d'évaluation à la valeur de marché	-139'010'661	-107'577'183
Fortune de prévoyance des assurés actifs (économique)	3'039'752'224	2'764'936'298
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'605'656'391	2'492'908'067
Taux de couverture	116.70 %	110,90 %

Taux de couverture des risques

Le taux de couverture porteur de risque a été développé en 2011 par PPCmetrics AG. La capacité de risque d'une institution de prévoyance se compose de la capacité de risque financière et structurelle. Le taux de couverture porteur de risque condense les deux dimensions de la capacité de risque en un seul chiffre clé et mesure ainsi la charge des porteurs de risque d'une institution de prévoyance. Les porteurs de risque sont les assurés actifs et les employeurs. Les rentes en cours sont en revanche garanties par la loi. Plus la part des rentes garanties dans les prestations totales est élevée, plus les risques sont concentrés chez les assurés actifs. Le taux de couverture porteur de risque crée la transparence nécessaire concernant la situation des assurés actifs. Contrairement au taux de couverture figurant dans les comptes annuels, le taux de couverture porteur de risque neutralise les différents taux d'intérêt techniques ainsi que les structures des caisses (part des rentiers) et permet ainsi une comparaison directe entre différentes institutions de prévoyance. (Source: PPC Metrics)

Facteurs de conversion

La valeur de marché du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes est déterminée à l'aide d'un facteur de conversion. Celui-ci se base sur les cash-flows d'un effectif représentatif de bénéficiaires de rentes et sur les risques biométriques selon les bases techniques. Pour le calcul à partir du 31 décembre 2022, les bases techniques LPP 2020 (tables générationnelles avec le modèle Menthonnex) sont utilisées (avant : LPP 2015, tables générationnelles avec l'approche Nolfi). L'évaluation des flux de trésorerie en fonction des risques est effectuée à l'aide des taux d'intérêt au comptant actuels (congruents en termes d'échéances) des obligations de la Confédération (source : BNS).

«Ce que nous semons aujourd'hui,
d'autres le récolteront.»

Sagesse populaire



6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

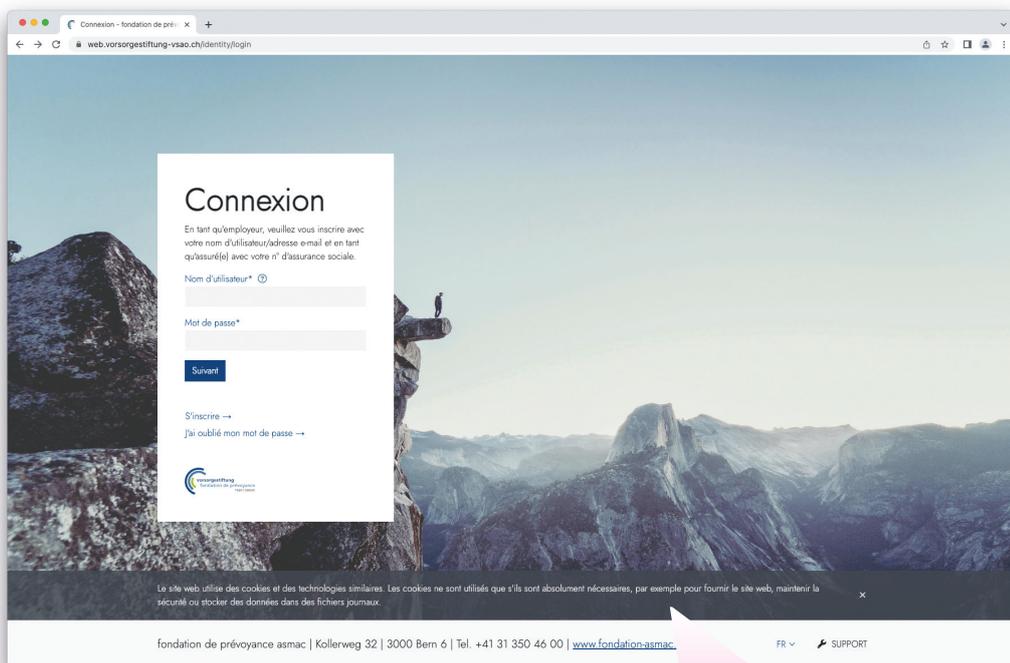
6.1 Organisation de l'activité des placements, conseiller et gestionnaire en placements, règlement des placements

En tant qu'organe suprême, le conseil de fondation est responsable des placements à moyen et long terme. Il a fixé l'organisation de la gestion de fortune dans un règlement des placements.

Le règlement des placements détermine, dans le cadre des dispositions de la LPP et du règlement de fondation, les principes, les objectifs, les directives, les tâches et les compétences des organismes mandatés qui doivent être respectés dans la gestion de la fortune de la **fondation de prévoyance asmac**.

Le conseil de fondation a nommé un comité des placements. Les membres du comité sont mentionnés sous le point 1.4.

Le Global Custody est réalisé par le CREDIT SUISSE SA (qui fait partie du groupe UBS).



Connaissez-vous déjà notre portail en ligne?

Vous pouvez vous enregistrer sous <https://web.vorsorgestiftung-vsao.ch>. Par cet accès, vous avez en tout temps un aperçu à votre fiche d'assurance actuelle et avez à disposition diverses possibilités de simulations.

6.2 Stratégie de placements

Catégorie de placements en pour cent	Marges		Stratégie	Effectif	
	minimum	maximum		2024	2023
Devises et placements marché monétaire	0,00	25,00	10,00	15,30	16,13
Hypothèques	0,00	8,00	3,00	1,41	1,60
Obligationens	4,00	27,00	18,00	18,89	17,19
Obligations francs suisses	3,00	17,00	11,00	13,41	11,86
Obligations devises étrangères	1,00	10,00	7,00	5,48	5,33
Actions	20,00	50,00	42,00	45,94	46,96
Actions Suisse	10,00	26,00	22,00	22,79	24,08
Actions étrangères	10,00	24,00	20,00	23,15	22,88
Infrastructure	0,00	3,00	1,00	0,56	0,41
Placements alternatifs	0,00	7,00	3,00	3,25	3,20
Matières premières	0,00	4,00	2,00	2,75	2,65
Private Equity	0,00	3,00	1,00	0,50	0,55
Biens immobiliers	10,00	30,00	23,00	14,65	14,51
Biens immobiliers Suisse	10,00	30,00	20,00	14,34	14,20
Immeubles	10,00	20,00	15,00	10,58	10,63
Fondations de placements	0,00	4,00	2,00	1,54	1,67
Fonds de placements immobiliers et participations	0,00	6,00	3,00	2,22	1,90
Biens immobiliers monde	0,00	6,00	3,00	0,31	0,31
Total			100,00	100,00	100,00

Les valeurs provenant de la stratégie d'investissement se basent sur le rapport d'investissement au 31 décembre 2024.

6.3 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) avec présentation concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50, al. 1 à 3 OPP2)

Aucune extension selon art. 50 al. 4 OPP2 n'a été utilisée lors de l'exercice annuel.

6.4	Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	2024	2023
	Situation de la réserve de fluctuation de valeurs au 1er janvier	294'850'414	125'409'680
	Constitution à charge (+) / Dissolution en faveur du compte d'exploitation (-)	229'366'080	169'440'734
	Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	524'216'494	294'850'414
	Obligations	3'271'973'706	3'060'570'983
	Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs (14,8 pour cent)	536'600'000	453'000'000
	Déficit de réserves	-12'383'506	-158'149'586
	Réserve de fluctuation de valeurs di- sponible en pour cent des obligations	16,02 %	9,63 %

La réserve de fluctuation de valeurs sert à compenser les fluctuations des placements de capitaux.

La réserve de fluctuation de valeurs nécessaire est calculée selon la Conditional Value at Risk (CVar) Méthode 95 pour cent. Ce faisant, elle doit empêcher, en tenant compte des années de placements les plus défavorables en moyenne depuis l'introduction de la LPP obligatoire en 1985, que la fondation ne se retrouve à découvert en l'espace d'un an, tout en respectant la stratégie de placements en vigueur.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs comprend 16,4 pour cent des obligations lors de l'exercice annuel (année précédente: 14,8 pour cent). Les obligations sont déterminées en procédant, sur le total du bilan, à la déduction des réserves de fluctuations de valeurs existantes, des provisions non techniques ainsi que du résultat provisoire.

Si la valeur cible est atteinte, il convient de procéder conformément au règlement des provisions.

6.5

Représentation des placements de fortune par catégorie de placements	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Liquidités, placements de dépôts à terme fixe	649'514	625'027
Créances	14'724	13'052
Placements auprès de l'employeur	31'154	40'392
Obligationen	710'741	576'737
Obligations Suisse	504'683	401'553
Obligations étrangères	206'058	175'185
Actions	1'738'638	1'597'631
Actions Suisse	862'499	819'773
Actions étrangères	876'139	777'858
Pays industrialisés	845'036	758'151
Pays émergents	31'103	19'707
Infrastructure	21'270	13'944
Placements alternatifs	52'469	46'973
Matières premières	33'359	28'127
Private Equity	19'109	18'845
Fonds de placements immobilier et participations	154'057	132'574
Biens immobiliers Suisse	142'505	121'932
Fondations de placements	58'306	57'083
Fonds de placements immobiliers et participations	84'199	64'849
Bien immobiliers monde indirects	11'552	10'642
Titres	2'677'174	2'367'860
Hypothèques à taux fixe	50'447	51'613
Hypothèques Saron	2'050	2'030
Hypothèques variables de 1er rang	788	900
Hypothèques variables de 2e rang	15	21
Prêts hypothécaires	53'300	54'563
Biens immobiliers loués	347'836	338'755
Constructions en cours	53'071	33'482
Immobilisations corporelles mobiles	83	70
Biens immobiliers et immobilisations corporelles	400'991	372'307
Total des placements	3'826'857	3'473'201

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Lors de l'exercice annuel, des opérations à terme ont été en partie effectuées.

Dérivés par catégorie de placements en pour cent	Underlying	Derivate	Long	Short	Valeur du marché		Exposure	
					Marché	Jurid.		
Devise	100,01	-0,01	0,72	-0,73	100,00	29,23	29,23	
Devises/Placements marché monétaire	17,05	-1,75		-1,75	17,05	15,30	15,29	
Obligations	18,89				18,89	18,89	18,89	
Actions	45,94				45,94	45,94	45,94	
Biens immobiliers	14,65				14,65	14,65	14,65	
Hypothèques	1,41				1,41	1,41	1,41	
Placements alternatifs	2,06	1,75	1,75		2,06	3,82	3,82	
Total					100,00			

La structure de la fortune, y compris les expositions des instruments dérivés, se situait dans les limites de l'OPP2 et également dans les marges tactiques de la structure stratégique de la fortune.

6.6.1

Opérations à terme en suspens au 31 décembre 2024

Montant en devise de base	USD	15'000'000
Montant en contre-devise (taux contractuel)	CHF	13'380'870
Valeur en contre-devise (cours à terme)	CHF	13'560'025
Produit/Perte en contre-devise	CHF	-179'155
Montant en devise de base	EUR	15'000'000
Montant en contre-devise (taux contractuel)	CHF	13'879'455
Valeur en contre-devise (cours à terme)	CHF	14'053'742
Produit/Perte en contre-devise	CHF	-174'287

6.7 Engagements de capitaux ouverts

Lors de l'exercice annuel des engagements de capitaux ouverts s'élevaient à CHF 300'000.

Catégorie de placements	Commitment	retiré	ouvert
Infrastructure	20'000'000	19'700'000	300'000
Total	20'000'000	19'700'000	300'000

6.8 Valeurs de marché et parties contractants des titres en Securities Lending

Aucun Securities Lending n'a été accordé, ni pour l'exercice annuel ni pour l'exercice précédent.

6.9 Explication du résultat net des placements

6.9.1

Produit des liquidités et des placements à terme	2024	2023
Intérêts négatifs sur les avoirs bancaires/postaux	-8'958	-47'212
Produit des intérêts sur les avoirs bancaires/postaux	2'492'360	3'498'492
Produit des intérêts sur le marché monétaire, les placements call/à terme	5'171'069	3'425'869
Produits et pertes de change réalisés	-19'925	0
Produits et pertes de change non réalisés	5'600	0
Gains et pertes de change réalisés sur les devises étrangères	30'439'069	-3'875'775
Gains et pertes de change non réalisés sur les devises étrangères	39'833'123	-76'065'500
Total résultat des liquidités et des placements à terme	77'912'338	-73'064'126

6.9.2	Produit des obligations Suisse	2024	2023
	Produit des intérêts	5'844'165	3'792'171
	Produits et pertes de change réalisés	436'728	428'557
	Produits et pertes de change non réalisés	13'434'025	11'467'753
	Total produit des obligations Suisse	19'714'918	15'688'481
6.9.3	Produit des obligations étrangères	2024	2023
	Produit des intérêts	10'690'330	7'712'350
	Produits et pertes de change réalisés	114'689	42'359
	Produits et pertes de change non réalisés	-443'069	1'735'793
	Total produit des obligations étrangères	10'361'950	9'490'502
6.9.4	Produit des actions Suisse	2024	2023
	Produits des dividendes	23'479'254	22'478'074
	Produits et pertes de change réalisés	31'553'727	419'734
	Produits et pertes de change non réalisés	-17'450'345	39'431'640
	Total produit des actions Suisse	37'582'636	62'329'449
6.9.5	Produit des actions étrangères	2024	2023
	Produit des dividendes	13'153'976	13'654'197
	Produits et pertes de change réalisés	126'013'746	2'712'548
	Produits et pertes de change non réalisés	-1'173'081	151'481'146
	Total produit des actions étrangères	137'994'641	167'847'891
6.9.6	Produit des placements infrastructure	2024	2023
	Produit des dividendes	863'170	207'386
	Produits et pertes de change réalisés	0	0
	Produits et pertes de change non réalisés	399'996	842'040
	Total produit des placements infrastructure	1'263'165	1'049'426

6.9.7	Produit des placements alternatifs	2024	2023
	Produit des dividendes	605'904	574'832
	Produits et pertes de change réalisés	3'529'074	-2'121'403
	Produits et pertes de change non réalisés	4'204'054	4'041'114
	Total produit des placements alternatifs	8'339'032	2'494'543

6.9.8	Produit des fonds de placements immobilier et participations	2024	2023
	Produit des dividendes	3'405'343	3'630'917
	Produits et pertes de change réalisés	108'454	0
	Produits et pertes de change non réalisés	13'459'052	2'471'322
	Total produit des fonds de placements immobiliers et participations	16'972'849	6'102'240

6.9.9	Produit des prêts hypothécaires	2024	2023
	Produit des intérêts des prêts hypothécaires	730'095	654'891
	Amortissement des créances sur taux hypothécaires	0	0
	Total résultat des prêts hypothécaires	730'095	654'891

La **fondation de prévoyance asmac** accorde, dans le cadre des ressources financières à disposition, des prêts garantis par des gages immobiliers pour des maisons individuelles, mitoyennes ou jumelées, des propriétés par étage (appartements en copropriété) et des immeubles de rapports (immeubles collectifs en propriété privée avec une part commerciale maximale de vingt pour cent, maisons individuelles et appartements en copropriété loués). Les prêts garantis par des gages immobiliers ne sont accordés qu'aux particuliers. Aucun crédit de construction ni aucune hypothèque ne sont accordés pour des maisons ou appartements de vacances et pour des objets d'amateurs exclusifs difficilement vendables.

Le prêt est accordé sous forme d'hypothèques SARON, d'hypothèques à taux variable et d'hypothèques à taux fixe. Une combinaison des types de prêts est possible.

Taux d'intérêt hypothécaire au 31 décembre 2024

Hypothèque fixe, durée 3 ans	1,150
Hypothèque fixe, durée 4 ans	1,200
Hypothèque fixe, durée 5 ans	1,250
Hypothèque fixe, durée 6 ans	1,300
Hypothèque fixe, durée 7 ans	1,350
Hypothèque fixe, durée 8 ans	1,400
Hypothèque fixe, durée 9 ans	1,450
Hypothèque fixe, durée 10 ans	1,500
Hypothèque fixe, durée 11 ans	1,550
Hypothèque fixe, durée 12 ans	1,600
Hypothèque SARON de 3 mois	1,260
Hypothèque variable de 1er rang	2,500
Hypothèque variable de 2e rang (obligation d'amortissement)	2,750

Les taux d'intérêts hypothécaires actuellement en vigueur sont publiés sur notre site internet.

6.9.10

Produit des biens immobiliers et immobilisations	2024	2023
Produits immobiliers provenant des loyers	18'084'191	17'400'846
Charges immobilières	-3'054'337	-4'159'736
Variation de valeur sur biens immobiliers loués	0	9'368'604
Produits (+) et pertes (-) sur immeubles en Suisse	25'000	0
Amortissement des immobilisations corporelles	-81'477	-70'714
Total résultat des biens immobiliers et immobilisations	14'973'377	22'538'999

Depuis 2024, les honoraires pour la gestion immobilière externe sont indiqués sous 6.9.12 - Frais administratifs des placements - dans le poste «Honoraires de gestion immobilière externe».

6.9.11	Autres intérêts et frais	2024	2023
	Intérêts sur les prestations de sortie	-554'271	-352'418
	Frais de placements en titre	0	-347'843
	Total autres intérêts et frais	-554'271	-700'261

Les frais des placements en titres sont présentés depuis 2024 sous 6.9.12 - Frais administratifs des placements - dans le poste «Frais de transaction».

6.9.12	Frais administratifs des placements	2024	2023
	Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	-3'371'287	-1'027'691
	Frais administratifs internes (frais de personnel et matériel)	-982'959	-676'175
	Frais de transaction	-912'954	-82'777
	Honoraires gestion immobilière externe	-1'204'993	0
	Frais administratifs, de dépôt et de Custody	-270'380	-268'739
	Somme de tous les indicatifs de coûts des placements collectifs	-1'873'219	-1'568'093
	Obligations étrangères	-44'204	-42'644
	Actions Suisse	-67'414	-71'797
	Action étrangères	-384'698	-312'779
	Fonds de placements immobiliers et participations	-937'991	-831'505
	Placements alternatifs	-438'913	-309'368
	Total des frais administratifs des placements	-5'244'506	-2'595'784

Depuis 2024, les honoraires pour la gestion immobilière externe et les frais des placements en titres figurent parmi les frais de gestion de fortune directement comptabilisés. De ce fait, les frais administratifs des placements ont globalement augmenté. De plus, l'augmentation des coûts de transaction due au transfert des actions suisses et des actions étrangères dans des fonds d'actions, ainsi que le règlement de la succession au sein de l'Asset Management, ont entraîné une hausse des coûts.

Explications relatives aux frais de gestion de fortune

Chiffres clés des coûts	2024	2023
Total des placements	3'826'856'491	3'473'200'550
Placements transparents en terme de coûts	3'826'856'491	3'473'102'840
Placements non-transparentes en terme de coûts	0	97'710
Taux de transparence des coûts	100.00%	100.00%
Frais de gestion de fortune comptabilisés en pourcentage des placements transparents en terme de coûts (TER)	0,14 %	0,07 %

Placements non-transparentes en terme de coûts		2024	2023
Catégorie de placements	Nom du produit	Valeur du marché	Valeur du marché
Placements alternatifs	SHS Multi Units Luxembourg SICAV-LYSOR	0	97'710
Total des placements non-transparentes en terme de coûts		0	97'710

6.9.13

Performance des placements en pour cent	2024	2023
Liquidité et placements sur le marché monétaire	0,54	1,86
Obligations	6,58	1,66
Obligations Suisse	4,13	4,08
Obligations étrangères	12,32	-3,47
Actions	14,07	12,00
Action Suisse	4,19	8,21
Action étrangères	25,12	16,12
Infrastructure	6,96	10,31
Placements alternatifs	12,71	-3,33
Matières premières	15,36	-11,66
Private Equity	4,61	55,17
Biens immobiliers	6,36	4,01
Biens immobiliers en Suisse	6,22	4,06
Immeubles	4,15	4,34
Fondations de placements	3,15	1,29
Fonds de placement immobilier et participations	20,59	5,04
Immobilier monde indirect	12,85	1,67
Hypothèques	1,30	1,25
Performance sur la fortune globale	9,33	6,44

Calcul de la performance

La performance est calculée selon un système interne du CREDIT SUISSE SA (qui fait partie du groupe UBS). Les produits mensuels sont calculés selon la méthode TWR Modified Dietz.

Dans la méthode de calcul «TWR Modified Dietz», un produit est calculé pour chaque mois. La différence entre les actifs, corrigée des flux de fonds nets externes, est mise en relation avec le capital investi moyen. Le capital investi moyen se calcule en ajoutant à la valeur des actifs au début du mois la somme des flux de fonds pondérés par le temps. Afin de présenter le produit total pour une période plus longue, les produits mensuels sont reliés de manière géométrique.

6.10 Explications des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeurs

Placements auprès de l'employeur	2024	2023
Avoirs débiteurs envers les employeurs affiliés	31'054'478	40'291'765
Participation PK Immo SA	100'000	100'000
Total des placements auprès de l'employeur	31'154'478	40'391'765

La PK Immo SA est à 100 pour cent une filiale de la fondation. La société s'occupe de toutes les questions liées à l'immobilier. Ses services immobiliers comprennent la gestion des immeubles locatifs, la gérance des propriétés par étage et des copropriétés, les premières locations, les évaluations immobilières ainsi que la vente de biens immobiliers.

Réserves de cotisations d'employeurs	2024	2023
Réserves de cotisations d'employeurs sans renonciation d'utilisation	2'326'978	2'347'022
Total réserves de cotisations d'employeurs	2'326'978	2'347'022

Il existe des réserves de cotisations d'employeurs de neuf employeurs. Les réserves de cotisations d'employeurs ne sont rémunérées d'aucun intérêt.

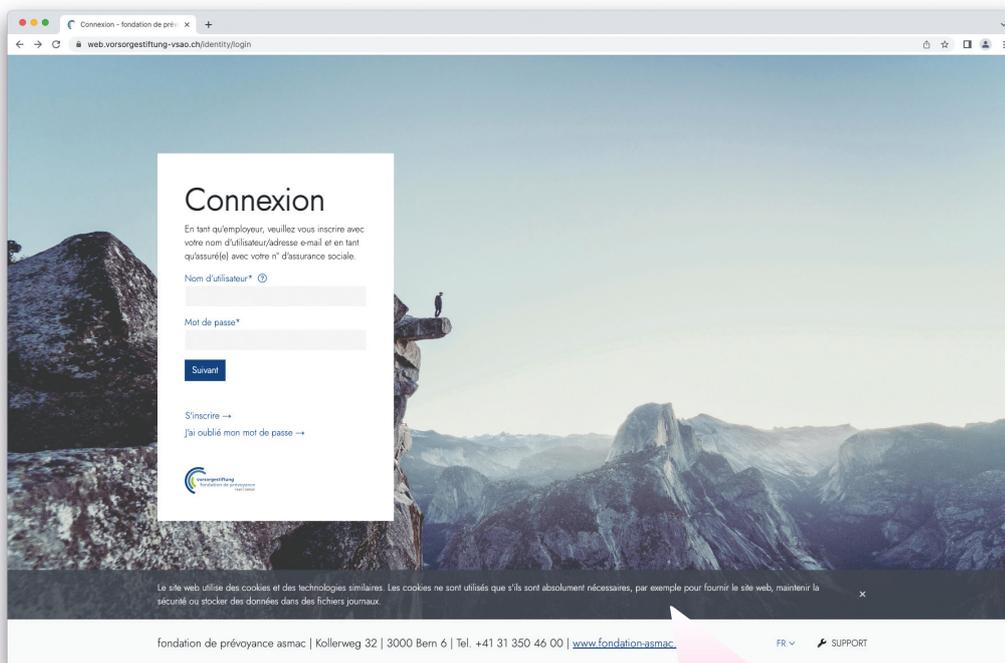
6.11 Exercice du droit de vote (art. 49a al. 2 let. b OPP2)

L'exercice des droits de vote lors d'assemblées générales des sociétés anonymes Suisses cotées en bourse est exercé.

En principe, le vote s'effectue selon les recommandations du conseiller de droit de vote élu par le conseil de fondation. En cas de divergence avec la recommandation du conseiller de droit de vote, celui-ci est effectué dans le sens de la proposition du conseil d'administration. En cas de vote divergent ou lorsqu'aucun conseiller de droit de vote n'a été élu, seul le comité des placements est compétent.

Le conseil de fondation est informé, à sa demande, du vote de la direction ou des décisions du comité des placements.

La fondation rend compte de l'exercice des droits de vote sur son site internet au moins une fois par an.



Connaissez-vous déjà notre portail en ligne?

Vous pouvez vous enregistrer sous <https://web.vorsorgestiftung-vsao.ch>. Par cet accès, vous avez en tout temps un aperçu à votre fiche d'assurance actuelle et avez à disposition diverses possibilités de simulations.



«Beaucoup de petites personnes, dans beaucoup de petits endroits, qui font beaucoup de petits pas, peuvent changer la face du monde.»

Proverbe africain

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1	Créances	2024	2023
	Divers débiteurs	453'952	526'844
	Impôt anticipé	14'270'104	12'525'234
	Total des créances	14'724'056	13'052'078
7.2	Compte de régulation des actifs	2024	2023
	Actifs transitoires	3'792	0
	Intérêts courus	4'745'781	3'825'349
	Total du compte de régulation des actifs	4'749'573	3'825'349
7.3	Dettes	2024	2023
	Autres obligations	3'560'652	2'390'850
	Comptes courants fonds de garantie	1'690'000	1'530'000
	Prestations de libre passage et rentes en suspens	251'525	4'920'085
	Total des dettes	5'502'177	8'840'935
7.4	Compte de régulation passif	2024	2023
	Passifs transitoires	88'686	74'644
	Total du compte de régulation passif	88'686	74'644
7.5	Autres produits	2024	2023
	Commission de perception de l'impôt à la source	3'030	6'907
	Prestations à des tiers	21'620	21'540
	Total des autres produits	24'650	28'447

7.6

Frais administratifs	2024	2023
Frais du personnel	2'361'809	1'920'951
Charges matérielles	408'075	327'134
Organe de surveillance	29'915	29'898
Expert en assurances	43'326	34'033
Contrôle des placements / Frais de révision	33'511	26'925
Frais de clarification des cas de prestations	9'189	9'967
Autres frais administratifs	844'188	723'662
Frais d'administration des placements	-853'000	-515'000
Total des frais administratifs	2'877'012	2'557'570

7.7

Participation aux excédents provenant de contrats d'assurance

Lors de sa séance en novembre 2024, le conseil de fondation a décidé d'utiliser la participation aux excédents provenant du contrat collectif d'assurance de la Mobilière pour la compensation des primes courantes.

8. Exigences de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'exigence de l'autorité de surveillance inachevée à ce jour.



«Il ne suffit pas de savoir – il faut
aussi appliquer; il ne suffit pas
de vouloir – il faut agir.»

Johann Wolfgang von Goethe

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / Explication des mesures prises (article 44 OPP2)

La fondation ne présente pas de découvert à la date de clôture du bilan. Le taux de couverture se monte à 115,9 pour cent au 31 décembre 2024.

9.2 Liquidations partielles

Au cours de l'exercice annuel, aucune situation de liquidation partielle, qui aurait conduit à une liquidation partielle, n'a été constatée.

9.3 Mise en gage d'actifs

Comme l'année précédente, un dépôt auprès du CREDIT SUISSE SA (qui fait partie du groupe UBS), Zurich, a été mis en gage à hauteur de 21,2 millions de francs suisses pour garantir la couverture des marges dans le commerce de produits dérivés et 50 millions de francs suisses pour garantir le crédit Lombard.

9.4 Crédit Lombard

Il existe un crédit-cadre pour Lombard auprès du CREDIT SUISSE SA (qui fait partie du groupe UBS) d'un montant de 50 millions de francs suisses, conformément au contrat du 29 octobre 2020. Ce crédit-cadre n'a pas été utilisé au cours des exercices 2024 et 2023.

9.5 Procédures juridiques en cours

Aucune procédure juridique n'est en cours à fin 2024.

9.6 Opérations et transactions financières particulières

Aucune opération particulière n'a été enregistrée ni aucune transaction financière n'a été effectuée au cours de l'exercice annuel.

10. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement n'a eu lieu après la date de clôture du bilan.



«Les chemins naissent du fait
qu'on les emprunte.»

Franz Kafka

Appendice 1 / Employeurs affiliés

Liste des hôpitaux, cabinets médicaux et institutions affiliés à la fondation de prévoyance asmac

	Entreprise	Effectif 31.12.2024			Effectif 31.12.2023			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Argovie								
aarReha Schinznach, Schinznach-Bad	281	9	7	16	3	12	15	1
Asana Spital Leuggern AG, Leuggern	289	22	11	33	18	12	30	3
Asana Spital Menziken AG, Menziken	291	12	12	24	10	6	16	8
Barmelweid Gruppe AG, Barmelweid	283	13	14	27	16	12	28	-1
flexMedics AG, Aarau	1138	-	1	1	1	-	1	-
Gesundheitszentrum Fricktal AG, Rheinfelden	284	38	59	97	33	53	86	11
Hirslanden Klinik Aarau AG, Aarau	986	2	-	2	4	-	4	-2
Kantonsspital Aarau AG, Aarau	276	231	370	601	238	361	599	2
Kantonsspital Baden AG, Baden	277	169	288	457	159	254	413	44
KSA Praxiszentrum AG, Aarau	1126	5	6	11	4	6	10	1
Praxis Dr. K. Hlobil, Zofingen	972	-	2	2	-	2	2	-
Praxis Dr. M. Simonett, Frick	757	1	-	1	1	-	1	-
Praxis KikoMed AG, Aarau	1174	1	-	1	1	-	1	-
Psychiatrische Dienste Aargau AG, Windisch	278	73	76	149	72	76	148	1
Radiotherapie Hirslanden AG, Aarau	1088	8	4	12	8	2	10	2
Reha Rheinfelden, Rheinfelden	286	8	5	13	7	5	12	1
rentAnesth AG, Aarau	1137	3	2	5	1	1	2	3
Schützen Rheinfelden AG, Rheinfelden	628	14	74	88	14	72	86	2
Stiftung Spital Muri, Muri AG	279	39	47	86	46	47	93	-7
spitalzofingen ag, Zofingen	280	19	39	58	29	37	66	-8
Stiftung Blutspende SRK Aargau-Solothurn, Aarau	1124	-	2	2	-	2	2	-
Rehaklinik Bellikon, Bellikon	294	6	8	14	8	8	16	-2
Zahnärzte Safenwil GmbH, Safenwil	920	1	-	1	1	-	1	-
Zurzach Care AG, Bad Zurzach	288	3	15	18	5	8	13	5
Appenzell Ausserrhoden								
Hirslanden Klinik Am Rosenberg AG, Heiden	416	9	1	10	9	1	10	-
PATHOdiagnostics AG, Speicher	1150	-	1	1	-	1	1	-
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Herisau	271	24	39	63	14	40	54	9

	Entreprise	Effectif 31.12.2024			Effectif 31.12.2023			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Bâle-Campagne								
Hirslanden Klinik Birshof AG, Münchenstein	899	6	4	10	8	4	12	-2
Medgate AG, Allschwil	722	59	158	217	66	163	229	-12
PALLIATIVKLINIK IM PARK, Arlesheim	1029	2	2	4	2	2	4	-
Praxisklinik Rennbahn AG, Muttenz	265	3	3	6	4	2	6	-
Vista Diagnostics AG, Binningen	901	7	16	23	8	12	20	3
Vista-Klinik AG, Binningen	456	4	9	13	2	7	9	4

Bâle-Ville

Adullam-Stiftung Basel, Basel	834	9	19	28	10	17	27	1
Bethesda Spital AG, Basel	255	25	43	68	27	35	62	6
Clarunis AG, Basel	1130	19	22	41	20	17	37	4
Crossklinik AG, Basel	783	10	9	19	8	-	8	11
Endonet Praxis AG, Basel	1112	-	-	-	-	1	1	-1
Felix Platter-Spital, Basel	246	27	29	56	28	33	61	-5
Praxis Dr. Rohmeder-Arday GmbH, Basel	1183	1	1	2	-	-	-	2
REHAB Basel AG, Basel	510	15	18	33	9	18	27	6
Schweizerische Gesellschaft für Pneumologie, Basel	1106	-	1	1	-	1	1	-
St. Claraspital AG, Basel	248	24	37	61	25	36	61	-
Therapiezentrum Basel GmbH, Basel	260	1	4	5	1	4	5	-
Trägerverein Swiss Medical Weekly, Basel	1168	1	2	3	1	2	3	-
Universitäre Psychiatrische Kliniken Basel (UPK), Basel	244	40	48	88	37	43	80	8
Universitäts-Kinderspital beider Basel (UKBB), Basel	602	45	104	149	38	108	146	3
Universitätsspital Basel, Basel	241	596	844	1'440	618	826	1'444	-4
Verein FoyersBasel, Basel	835	-	1	1	-	1	1	-

Berne	Entreprise	Effectif 31.12.2024			Effectif 31.12.2023			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
ANEVA GmbH, Wynau	1096	1	-	1	1	-	1	-
Ärztzentrum Studen AG, Studen BE	1119	1	1	2	3	1	4	-2
Ärztzentrum Südbahnhof AG, Bern	1141	-	5	5	-	3	3	2
Berner Reha Zentrum AG, Heiligenschwendi	659	12	12	24	11	9	20	4
Hausärztlezentrum Orpund AG, Orpund	1170	1	4	5	1	4	5	-
Hirslanden Bern AG, Bern	858	30	29	59	32	32	64	-5
Hirslanden Klinik Linde AG, Biel/Bienne	209	18	7	25	17	7	24	1
Hirslanden OPERA Bern AG, Bern	1171	2	-	2	2	3	5	-3
"Insel Gruppe AG, Division Landspitäler (Standort Aarberg, Belp, Riggisberg), Bern"	176	30	37	67	25	40	65	2
"Insel Gruppe AG, Division Stadspital (Standort Tiefenau Bern), Bern"	175	-	-	-	32	38	70	-70
"Insel Gruppe AG, Division Universitätsspital (Standort Insel), Bern"	188	707	804	1'511	718	799	1'517	-6
IPP Institut für Psychiatrie und Psychotherapie Bern AG, Bern	1074	-	4	4	-	3	3	1
Kanton Bern, Bern	417	26	43	69	30	39	69	-
Klinik Schönberg AG, Gunten	805	3	6	9	4	4	8	1
Klinik SGM, Langenthal	207	2	6	8	3	6	9	-1
Klinik Südhang, Kirchlindach	976	8	6	14	7	3	10	4
Lindenhofgruppe AG, Bern	177	25	45	70	19	38	57	13
Localmed & City Noffall AG, Bern	908	20	47	67	21	49	70	-3
Medas Interlaken Unterseen GmbH, Interlaken	906	1	-	1	-	-	-	1
Medi24 AG, Bern	716	4	21	25	8	23	31	-6
Mediservice vsao-asmac, Bern	407	3	5	8	2	6	8	-
mediX bern AG, Bern	946	4	2	6	5	2	7	-1
PK Immo AG, Lyss	936	8	14	22	8	11	19	3
Praxis à la Gare AG, Biel/Bienne (ex Localmed Biel/Bienne AG)	1070	5	5	10	7	4	11	-1
Praxis Bubenberg AG, Bern	819	9	12	21	10	13	23	-2
Praxis Dr. C. Wirz, Biel/Bienne	958	-	-	-	-	3	3	-3
Privatklinik Meiringen AG, Meiringen	433	25	28	53	19	23	42	11
Privatklinik Wyss AG, Münchenbuchsee	189	13	18	31	10	22	32	-1
psy-bern ag, Bern	1044	2	6	8	2	4	6	2
PZM Psychiatriezentrum Münsingen AG, Münsingen	1103	22	26	48	19	27	46	2
Radio-Onkologiezentrum Biel-Seeland-Berner Jura AG, Biel/Bienne	881	-	1	1	1	1	2	-1

	Entreprise	Effectif 31.12.2024			Effectif 31.12.2023			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Berne								
Rehaklinik Hasliberg AG, Hasliberg Hohfluh	933	9	4	13	11	3	14	-1
Rehaklinik Tschugg AG, Tschugg	204	16	5	21	16	6	22	-1
Réseau de l'Arc SA, St-Mier	172	35	42	77	34	32	66	11
Röntgeninstitut und MR-Zentrum Brunnhof, Bern	775	-	1	1	-	1	1	-
Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie, Bern	1054	-	2	2	-	2	2	-
Siloah AG, Gümligen	1132	5	17	22	7	13	20	2
Spital Emmental AG, Burgdorf	169	60	89	149	59	88	147	2
Spital STS AG, Thun	167	153	157	310	134	154	288	22
Spitäler fmi AG, Unterseen	168	63	75	138	66	66	132	6
Spitalzentrum Biel AG, Biel	180	75	137	212	84	138	222	-10
SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal	166	40	61	101	37	61	98	3
Stiftung Klinik Selhofen, Burgdorf	1189	2	5	7	-	-	-	7
Stiftung WHM, Bern	631	17	44	61	15	35	50	11
Südland Health AG, Bern	1156	-	-	-	1	1	2	-2
swissmedic, Bern	203	1	-	1	1	-	1	-
Universitäre Psychiatrische Dienste (UPD) AG, Bern	1104	58	87	145	61	78	139	6
Verband vsao, Bern	406	8	7	15	6	7	13	2
vorsorgestiftung vsao, Bern	408	6	10	16	5	7	12	4
vsao Sektion Bern, Bern	1118	1	4	5	1	3	4	1
Z.E.N. der Stiftung Wildermeth Biel, Biel/Bienne	812	-	1	1	-	2	2	-1

	Entreprise	Effectif 31.12.2024			Effectif 31.12.2023			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Glaris								
Kantonsspital Glarus AG, Glarus	221	21	17	38	20	40	60	-22

Grisons								
Benediktinerabtei Kloster Disentis, Disentis/Mustér	1014	1	-	1	1	-	1	-
Center da sandà Val Müstair, Sta. Maria Val Müstair	657	1	-	1	1	-	1	-
Flury Stiftung, Schiers	338	6	5	11	4	5	9	2
Kantonsspital Graubünden, Chur	329	238	272	510	234	238	472	38
Mediselva AG, Ilanz	1195	-	2	2	-	-	-	2
Praxis am Bahnhof Cazis AG, Cazis	871	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. K. Mannhart, Churwalden	809	-	1	1	-	1	1	-
Regionalspital Surselva AG, Ilanz	328	17	13	30	15	17	32	-2
Spital Davos AG, Davos Platz	539	5	11	16	6	8	14	2
Stiftung Gesundheitsversorgung Oberengadin, Samedan	330	18	22	40	18	25	43	-3
Stiftung Kliniken Valens, Davos Clavadel	335	7	4	11	3	9	12	-1

Jura								
Hôpital du Jura, Porrentruy	886	29	45	74	24	44	68	6

Lucerne								
dmmedic GmbH, Luzern	1149	1	-	1	1	-	1	-
Hirslanden Klinik St. Anna AG, Luzern	1042	50	43	93	55	39	94	-1
Luzerner Kantonsspital AG, Luzern	212	339	511	850	302	491	793	57
Luzerner Psychiatrie AG, St. Urban	215	38	64	102	44	53	97	5
Patienten-Heimversorgung, Luzern	917	-	3	3	-	3	3	-
Unimedica Praxis AG, Ruswil	1123	2	3	5	2	3	5	-

	Entreprise	Effectif 31.12.2024			Effectif 31.12.2023			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Neuchâtel								
CNP - Centre neuchâtelois de psychiatrie, Neuchâtel	998	27	37	64	18	27	45	19
Fondation ADMed, Fontaines NE	455	3	2	5	2	3	5	-
Réseau hospitalier neuchâtelois RHNe, Neuchâtel	960	107	166	273	98	167	265	8

Nidwald								
A.M.I. Agency for Medical Innovations Switzerland GmbH, Hergiswil NW	1176	1	-	1	1	-	1	-
Spital Nidwalden AG, Stans	224	24	44	68	21	44	65	3

Obwald								
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	223	10	20	30	13	19	32	-2

Schaffhouse								
Praxisgemeinschaft Storchen AG, Stein am Rhein	1071	1	-	1	1	-	1	-
Spitäler Schaffhausen, Schaffhausen	268	60	58	118	43	67	110	8

Schwyz								
AMEOS Seeklinikum Brunnen AG, Brunnen	801	4	7	11	3	5	8	3
AMEOS Spital Einsiedeln AG, Einsiedeln	891	13	7	20	12	6	18	2
Herzpraxis Pfäffikon SZ Jäggi, Freienbach	1178	1	-	1	1	-	1	-
Integrative Medizin Innenschweiz AG, Brunnen	1115	1	1	2	1	1	2	-
Spital Lachen AG, Lachen	219	34	44	78	34	45	79	-1
Spital Schwyz, Schwyz	220	18	29	47	21	29	50	-3

Soleure								
Aare Anästhesie AG, Solothurn	1167	1	1	2	1	2	3	-1
Ärztzentrum Solothurn, Solothurn	1144	2	1	3	2	2	4	-1
Arztpraxis Buch AG, Solothurn	1175	1	-	1	1	-	1	-
Hausarztpraxis Weissenstein, Langendorf	1090	-	1	1	-	-	-	1
kinderarztpraxis olten ag, Olten	1036	-	1	1	-	1	1	-
Publiziel GmbH, Bättwil-Flüh	1157	1	1	2	1	1	2	-
RODIAG Diagnostic Centers, Olten	549	16	4	20	17	2	19	1
Solothurner Spitäler AG, Solothurn	903	199	273	472	185	249	434	38

	Entreprise	Effectif 31.12.2024			Effectif 31.12.2023			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Saint-Gall								
FUB AG, Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil	503	3	9	12	3	8	11	1
Geriatrische Klinik St. Gallen AG, St. Gallen	319	10	11	21	11	9	20	1
Hirslanden Klinik Stephanshorn AG, St. Gallen	1058	23	23	46	26	22	48	-2
Hirslanden OPERA St. Gallen AG, St. Gallen	1163	3	-	3	4	-	4	-1
Infomed-Verlags AG, Wil SG	206	3	1	4	1	1	2	2
Kantonsspital St.Gallen, St. Gallen	302	291	354	645	295	376	671	-26
Stiftung Kliniken Valens, Valens	312	15	28	43	11	27	38	5
Stiftung Ostschweizer Kinderspital St.Gallen, St. Gallen	317	21	85	106	24	80	104	2
Praxis am Klosterweg AG, Wil SG	1026	-	1	1	1	1	2	-1
Psychiatrie St.Gallen, Pfäfers	309	57	58	115	55	70	125	-10
Spital Linth, Uznach	304	17	23	40	15	23	38	2
Spitalregion Fürstenland Toggenburg (Spital Wil), Wil SG	316	18	43	61	24	40	64	-3
Spitalregion Rheintal Werdenberg Sarganserland, Rebstein	305	42	81	123	48	88	136	-13
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	320	3	13	16	2	11	13	3
SVA St. Gallen, St. Gallen	852	24	23	47	23	21	44	3
Zentrum für Labormedizin, St. Gallen	303	3	3	6	3	2	5	1
Thurgovie								
Clenia Littenheid AG, Littenheid	325	22	29	51	17	23	40	11
Gemeinschaftspraxis für Psychotherapie Frauenfeld AG, Frauenfeld	1114	1	-	1	1	-	1	-
Klinik Schloss Mammern AG, Mammern	524	4	5	9	4	3	7	2
Praxis Dr. U. Böhm, Frauenfeld	831	1	1	2	-	1	1	1
Praxis Dr. M. Nadig, Amriswil	1019	1	1	2	-	2	2	-
Rehaklinik Zihlschlacht AG, Zihlschlacht	504	6	4	10	7	4	11	-1
Rheumatologisches Versorgungszentrum Weinfelden AG, Weinfelden	1127	1	1	2	1	1	2	-
Spital Thurgau AG, Frauenfeld	1131	222	303	525	215	296	511	14
VAMED Management und Service Schweiz AG, Zihlschlacht	1077	2	-	2	2	-	2	-

Uri	Entreprise	Effectif 31.12.2024			Effectif 31.12.2023			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Kantonsspital Uri, Altdorf	218	14	20	34	15	21	36	-2

Vaud

ASMAV, Lausanne	1086	-	1	1	-	1	1	-
CHUV Centre hospitalier universitaire vaudois, Lausanne	354	664	993	1'657	645	951	1'596	61
Ensemble Hospitalier de la Côte, Morges	360	79	130	209	66	110	176	33
Etablissements Hospitaliers du Nord vaudois, Yverdon-les-Bains	364	57	88	145	46	89	135	10
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	363	26	38	64	27	32	59	5
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lemannique SA, GHOL, Nyon	373	49	60	109	50	56	106	3
Hirslanden Lausanne SA, Clinique Bois-Cerf, Lausanne	990	6	-	6	6	1	7	-1
Hirslanden Lausanne SA, Clinique Cecil, Lausanne	987	6	1	7	7	1	8	-1
Hôpital de Lavaux, Cully	462	4	5	9	4	4	8	1
Hôpital intercantonal de la Broye, Payerne	361	27	48	75	29	42	71	4
Hôpital Ophtalmique Jules-Gonin, Lausanne	359	14	21	35	11	24	35	-
Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, Vevey	358	89	154	243	90	141	231	12
Institution de Lavigny, Lavigny	362	-	1	1	-	2	2	-1
Pôle Santé du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex	365	1	3	4	2	3	5	-1
Pôle Santé Vallée de Joux, Le Sentier	1145	5	1	6	3	2	5	1
Unisanté Sàrl, Lausanne	355	38	66	104	45	72	117	-13

Valais

Berner Klinik Montana, Crans-Montana	383	8	-	8	4	5	9	-1
Leukerbad Clinic AG, Leukerbad	382	3	2	5	3	2	5	-
Luzerner Höhenklinik Montana AG, Crans-Montana	381	3	2	5	4	1	5	-
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	673	8	6	14	8	6	14	-

	Entreprise	Effectif 31.12.2024			Effectif 31.12.2023			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zoug								
Hirslanden AndreasKlinik AG Cham, Cham	989	5	7	12	4	7	11	1
InGold Aesthetics GmbH, Zug	1162	1	1	2	1	1	2	-

Zurich

Airport Medical Center, Zürich-Flughafen	523	4	6	10	3	5	8	2
Arbeitsgruppe für Unfallmechanik AG, Zürich	911	4	-	4	4	-	4	-
Arud Zentrum für Suchtmedizin, Zürich	165	28	22	50	24	24	48	2
Ärztehaus Stadtrain, Winterthur	1041	2	1	3	1	1	2	1
Ärztzentrum Oerlikon, Oerlikon	1092	2	7	9	2	8	10	-1
Clienia Psychiatriepraxen AG, Winterthur	1072	6	11	17	6	15	21	-4
Clienia Schlössli AG, Oetwil am See	140	26	54	80	28	45	73	7
daosoma ag, Zürich	1160	1	2	3	1	2	3	-
diepraxen Altstetten AG, Zürich	1098	9	11	20	6	9	15	5
diepraxen Dübendorf AG, Dübendorf	1066	1	4	5	2	2	4	1
diepraxen Friesenberg AG, Zürich	1117	2	9	11	3	9	12	-1
diepraxen Kloten AG, Kloten	1139	2	1	3	3	2	5	-2
diepraxen Schwamendingen AG, Zürich	1116	3	6	9	2	6	8	1
diepraxen Stauffacher AG, Zürich	1065	7	5	12	7	5	12	-
diepraxen Uitikon AG, Uitikon Waldegg	1133	2	1	3	2	2	4	-1
diepraxen Zollikerberg AG, Zollikon	1121	2	3	5	2	3	5	-
Forel Klinik AG, Ellikon an der Thur	155	3	11	14	2	9	11	3
Gesundheitszentren für das Alter, Zürich	1040	8	13	21	4	8	12	9
GynCare AG, Zürich	1185	1	-	1	-	-	-	1
GZO AG Spital Wetzikon, Wetzikon	125	33	53	86	34	49	83	3
Hirslanden Klinik Hirslanden AG, Zürich	436	56	86	142	58	81	139	3
Hirslanden Klinik Im Park, Zürich	985	16	11	27	15	12	27	-
Hirslanden OPERA Zumikon AG, Zumikon	1166	1	2	3	-	1	1	2
Hirslanden Precise AG, Zollikon	1193	-	1	1	-	-	-	1
ipw Integrierte Psychiatrie Winterthur - Zürcher Unterland, Winterthur	731	42	58	100	33	53	86	14

Zürich	Entreprise	Effectif 31.12.2024			Effectif 31.12.2023			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Kantonsspital Winterthur, Winterthur	84	192	319	511	181	291	472	39
Klenico Health AG, Zürich	1087	1	4	5	2	3	5	-
Klinik Lengg AG, Zürich	123	17	17	34	13	19	32	2
Klinik Susenberg, Zürich	569	2	4	6	1	5	6	-
Krebsliga des Kantons Zürich, Zürich	1060	2	5	7	2	6	8	-1
Limmatklinik AG, Zütrich	1194	1	-	1	-	-	-	1
LungenZentrum Hirslanden, Zürich	890	1	-	1	1	-	1	-
Medbase AG, Zürich	1143	-	-	-	3	2	5	-5
mediX Gruppenpraxis AG, Zürich	872	13	19	32	11	19	30	2
mediX zürich AG, Zürich	811	3	1	4	3	1	4	-
Molecular Partners AG, Schlieren	867	66	102	168	63	111	174	-6
narkose.ch ag, Winterthur	1164	17	16	33	-	-	-	33
NICER, Zürich	999	3	4	7	3	5	8	-1
nsn medical ag, Winterthur	1179	-	1	1	3	1	4	-3
Pathologie Institut Enge AG, Zürich	1068	1	5	6	2	6	8	-2
Praxis am Klusplatz AG, Zürich	939	2	2	4	2	2	4	-
Praxis Dr. M. Amstein, Zürich	1013	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. D. Hoffmann Gaiser, Zürich	1186	-	2	2	-	-	-	2
Praxis Dr. M. Szente Varga, Wald ZH	1122	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Sedes, Winterthur	1191	-	1	1	-	-	-	1
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	86	100	135	235	105	127	232	3
Sanatorium Kilchberg AG, Kilchberg	139	34	37	71	29	37	66	5
Schulthess Klinik, Zürich	124	57	56	113	49	52	101	12
Schweizerische Rettungsflugwacht (Rega), Kloten	156	32	26	58	18	17	35	23
See-Spital, Horgen und Kilchberg	112	17	22	39	18	21	39	-
Seeklinik Zürich, Zürich	1196	1	-	1	-	-	-	1
Seismo Verlag AG, Zürich	427	1	2	3	1	4	5	-2
Spital Affoltern AG, Affoltern am Albis	119	13	24	37	15	18	33	4
Spital Bülach AG, Bülach	111	41	81	122	31	85	116	6
Spital Limmattal, Schlieren	153	62	99	161	71	86	157	4

	Entreprise	Effectif 31.12.2024			Effectif 31.12.2023			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zürich								
Spital Männedorf AG, Männedorf	122	25	46	71	31	49	80	-9
Spital Uster AG, Uster	116	43	61	104	41	63	104	-
Spital Zollikerberg, Zollikerberg	114	21	50	71	16	58	74	-3
Städtische Gesundheitsdienste, Zürich	1039	9	14	23	10	9	19	4
Stadtspital Zürich, Zürich	146	142	206	348	122	229	351	-3
Stiftung Kliniken Valens, Wald ZH	127	7	11	18	9	7	16	2
Tox Info Suisse, Zürich	500	4	33	37	4	36	40	-3
Universität Zürich, Zürich	927	2'082	2'678	4'760	2'176	2'748	4'924	-164
Universitätsklinik Balgrist, Zürich	121	85	71	156	84	63	147	9
UniversitätsSpital Zürich, Zürich	85	662	801	1'463	664	760	1'424	39
Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	729	1	5	6	1	6	7	-1
Veterinary Anaesthesia Services Int. GmbH, Winterthur	949	1	2	3	1	2	3	-
vsao Sektion Zürich, Zürich	877	1	2	3	-	2	2	1
Zentralpraxis Wallisellen AG, Wallisellen	887	-	1	1	-	1	1	-
ZIO AG, Zürich (ex Paracelsus-Spital Richterswil AG)	1161	1	-	1	1	-	1	-
ZIO AG, Zürich	1180	9	7	16	7	4	11	5
Zurzach Care Zürich AG, Zürich	1076	-	2	2	-	1	1	1
Assurance risque								
Assurance risque lors d'interruption de travail (catégorie A)	9040	41	68	109	43	86	129	-20
Assurance risque lors d'interruption de travail (catégorie B)	9050	1	2	3	1	5	6	-3
Total		10'408	14'284	24'692	10'319	13'993	24'312	380

Appendice 2 / Attestation de l'expert

DEPREZ

Experten für berufliche Vorsorge / Aktuare
Experts en matière de prévoyance professionnelle / Actuaire-conseils

Deprez Experten AG Neustadtgasse 7 8001 Zürich Telefon: 044 262 10 52 Homepage: www.deprez.ch

fondation de prévoyance asmac **Confirmation de l'expert en prévoyance professionnelle**

Pour le calcul du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes, nous disposons de l'effectif des bénéficiaires de rentes correspondant au 1.1.2025 et des règlements de la **fondation de prévoyance asmac**, en particulier du règlement de fondation et du règlement des provisions. Les valeurs actuelles ont été calculées à l'aide des bases actuarielles VZ 2020, tables générationnelles, avec un taux d'intérêt technique de 2.0% (l'année précédente, les bases LPP 2015, tables générationnelles avec un taux d'intérêt technique de 2.0% étaient encore appliquées). Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond à la liste des effectifs telle qu'elle nous a été transmise par la gestion, moins les départs à la retraite avec versement d'une rente au 31.12.2024. Les calculs se basent sur les comptes annuels non révisés et ne sont valables que sous réserve de modifications dans le cadre de la révision.

Chiffres clés de la situation financière au 31 décembre 2024

Fortune de prévoyance	CHF	3'823'688'224
Capital de prévoyance des assurés actifs	CHF	2'605'656'391
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	CHF	644'925'339
Provisions techniques	CHF	48'890'000
Total du capital de prévoyance	CHF	3'299'471'730
Taux de couverture selon art. 44 OPP2		115,9%

Remarque: le changement des bases techniques LPP 2015 vers les bases VZ 2020 a augmenté le capital de prévoyance au 31.12.2024 de CHF 2'369'025 au total. Sur la base des anciens principes de calcul, le capital de prévoyance aurait été de CHF 3'297'102'705 et le taux de couverture de 116.0%.

Confirmations

- En tant qu'experts en prévoyance professionnelle agréés par la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) conformément aux art. 52d et 52e LPP ainsi qu'à l'art. 40 OPP 2 et suivants, nous attestons que nous remplissons les exigences en matière d'indépendance telles qu'elles sont définies à l'art. 40 OPP 2 et dans la directive de la CHS PP « Indépendance des experts en prévoyance professionnelle ».
- Nous confirmons que le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et les provisions techniques ont été calculés par nos soins conformément à l'art. 52e al. 1 let. a LPP.

Deprez Experts SA



Dr Philippe Deprez
Expert exécutif en prévoyance professionnelle



Christoph Furrer
Expert agréé en prévoyance professionnelle

Zurich, 12 mai 2025

Appendice 3 / Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 31 327 17 17
www.bdo.ch
bern@bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la fondation de prévoyance asmac, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation de prévoyance asmac (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (page 14 à 73) sont conformes à la loi suisse à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre Point

Les comptes annuels de l'institution de prévoyance pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé le 13 juin 2024 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Tél. +41 31 327 17 17
www.bdo.ch
bern@bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

Responsabilités de l'Expert en Matière de Prévoyance Professionnelle relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.



Tél. +41 31 327 17 17
www.bdo.ch
bern@bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 6 juin 2025

BDO SA

Sandra Leumann
Réviseur responsable
Experte-réviseur agréée

pm Ruby Albala

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



«La tradition, ce n'est pas la conservation de la cendre, mais la transmission de la flamme.»

Jean Jaurès